



COTELUB

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



TABLE DES MATIERES

Contexte réglementaire	5
Enjeux et objectifs	6
Diagnostic du territoire	8
Le territoire : Cotelub	8
L'évolution des compétences au sein de Cotelub	11
La population en Cotelub	11
Une population mixte	12
Un territoire jeune	12
Un territoire plein de ressources et attractif	13
Un territoire touristique	14
Un tissu associatif essentiel	15
Les autres collectivités partenaires	15
L'organisation des collectes	16
Les modes de financement	22
Le coût des déchets	23
LA PRODUCTION DE DECHETS	24
Données 2018	24
LA PRODUCTION DE DECHETS	25
Données 2021	25
LA PRODUCTION DE DECHETS	26
Evolution entre 2018 et 2021	26
Ordures ménagères et tri sélectif : évolution des tonnages	28
Les actions mises en place	29
La matrice AFOM	30
LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA	31
AGIR SUR LES BIODECHETS	34
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	39
DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE	45
SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS	55
AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	67

AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	78
UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION	85
Programme d'actions et potentiel de réduction	89
INDICATEURS DU PLAN D'ACTION	91
1 Planning de mise en œuvre	91
2 Moyens humains prévisionnels	92
3 Budget prévisionnel	93
ANNEXES	94
Annexe 1 : Répartition de la population par commune	94
Annexe 2 : Superficie et densité	95
Annexe 3 : Typologie des emplois	96
Annexe 4 : Dotation en moyens de pré-collecte	97
Annexe 5 : Données INSEE	99
Annexe 6 : La caractérisation des poubelles de 2021	102

Lexique

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

C1 : un passage de collecte par semaine

C2 : deux passages de collecte par semaine

C3 : trois passages de collecte par semaine

DD : déchets dangereux

DMA : déchets ménagers assimilés

DND-I : déchets non dangereux inertes

DND-NI : déchets non dangereux non inertes

OMr : ordures ménagères résiduelles

PAV : point d'apport volontaire

PCAET : plan climat air énergie

PLPDMA : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

REP : responsabilité élargie du producteur

SIECEUTOM : syndicat mixte intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

Contexte réglementaire

La planification de la prévention et de la gestion des déchets est obligatoire depuis la loi de 1992 portant sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Ces obligations ont été progressivement étendues et renforcées par des textes de loi qui se déclinent à différentes échelles. Parmi les plus emblématiques :

- La loi dite « Grenelle 2 » n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui rend obligatoire la mise en place de PLPDMA dans les collectivités qui détiennent la compétence de la collecte et/ou du traitement des déchets. Ces programmes doivent alors comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produits. Le Programme Local de Prévention et les bilans annuels doivent être rendus publics.
- L'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, rendant obligatoire depuis le 1er janvier 2012 l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages.

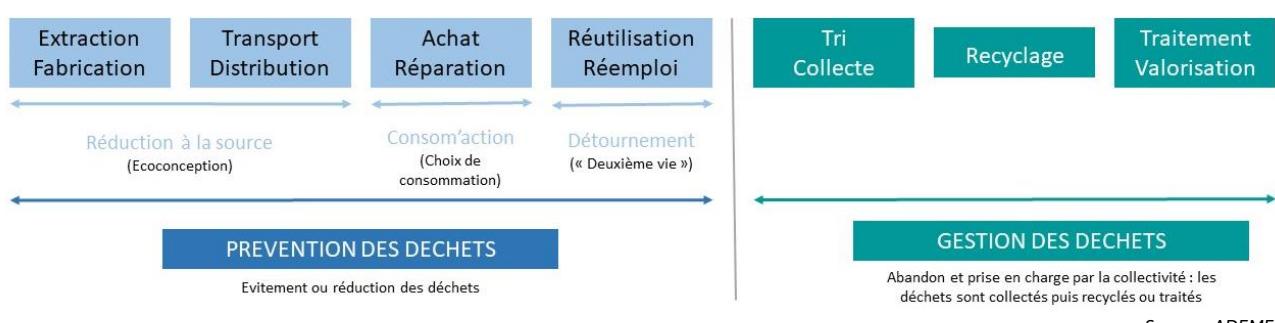
Cette réglementation se traduit sur le territoire par l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a pour objectif de diminuer l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetterie, en porte-à-porte ou apport volontaire.

D'après l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), la prévention des déchets est définie comme l'ensemble des mesures et actions visant à amoindrir l'impact des déchets sur l'environnement.

La politique de prévention des déchets s'articule de la manière suivante :

- Réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité
- Améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources

La prévention des déchets au sein du cycle de vie d'un produit



Cotelub, communauté territoriale du Sud Luberon, dans le Vaucluse, est le service public en charge de la collecte et du traitement des déchets des administrés de son territoire. Cette dernière compétence de traitement a été déléguée au Siecetom, Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères.

Cotelub a collecté en 2021, 20 354 tonnes de déchets pour un budget total de fonctionnement d'environ 4 200 000€.

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation et de prévention, grâce auquel un réseau de partenaires a déjà été tissé.

Enjeux et objectifs

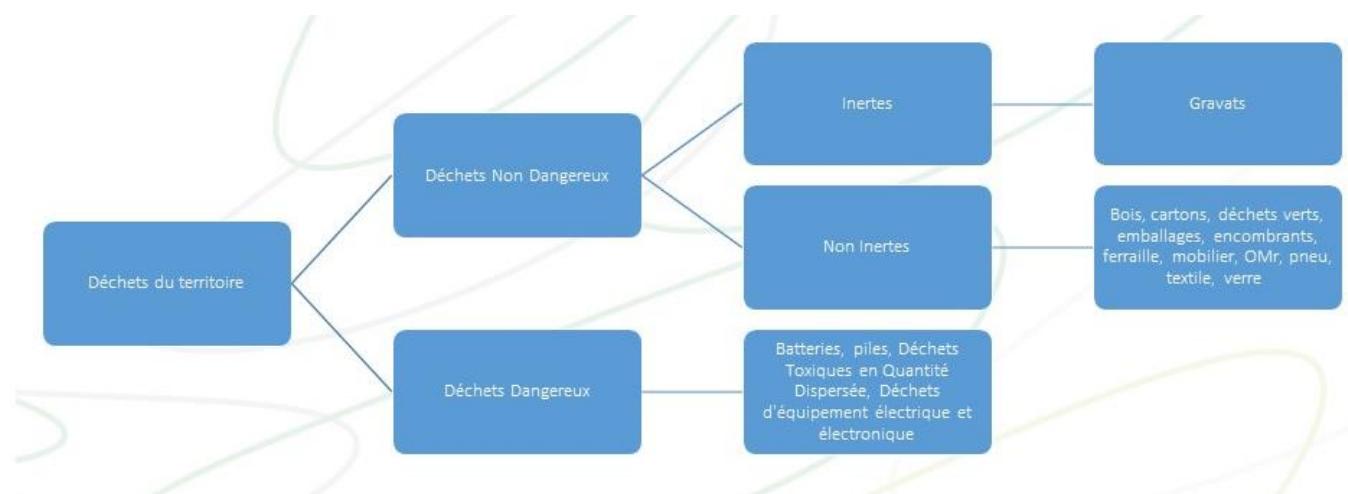
Les objectifs du Programme Local de Prévention des déchets se traduisent de la manière suivante :

- Structurer les actions de prévention pour la réduction des déchets
- Continuer à maîtriser les dépenses
- Adapter le niveau de service aux besoins des usagers
- Valoriser et recycler tous les déchets afin de protéger l'environnement
- Appliquer le Projet de Territoire de Cotelub, voté en 2021

En cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés de Cotelub se fixe des objectifs quantitatifs, qualitatifs et de gouvernance. Ces objectifs ambitieux doivent permettre d'ancrer en profondeur le changement des modes de consommation et de pratiques.

Le SRADDET catégorise les déchets de la manière suivante :

Les catégories de déchets selon le SRADDET



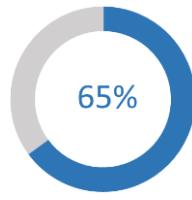
D'ici à 2028, il s'agit de :



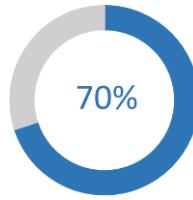
Réduire de 10% la production de l'ensemble des déchets non dangereux des ménages et d'activités économiques, soit 69 kg par hab/an.



Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité de déchets non dangereux non inertes préparée pour une réutilisation soit 59 kg par hab/an.



Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes, soit 387 kg par hab/an.



Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP, soit 69 kg par hab/an*

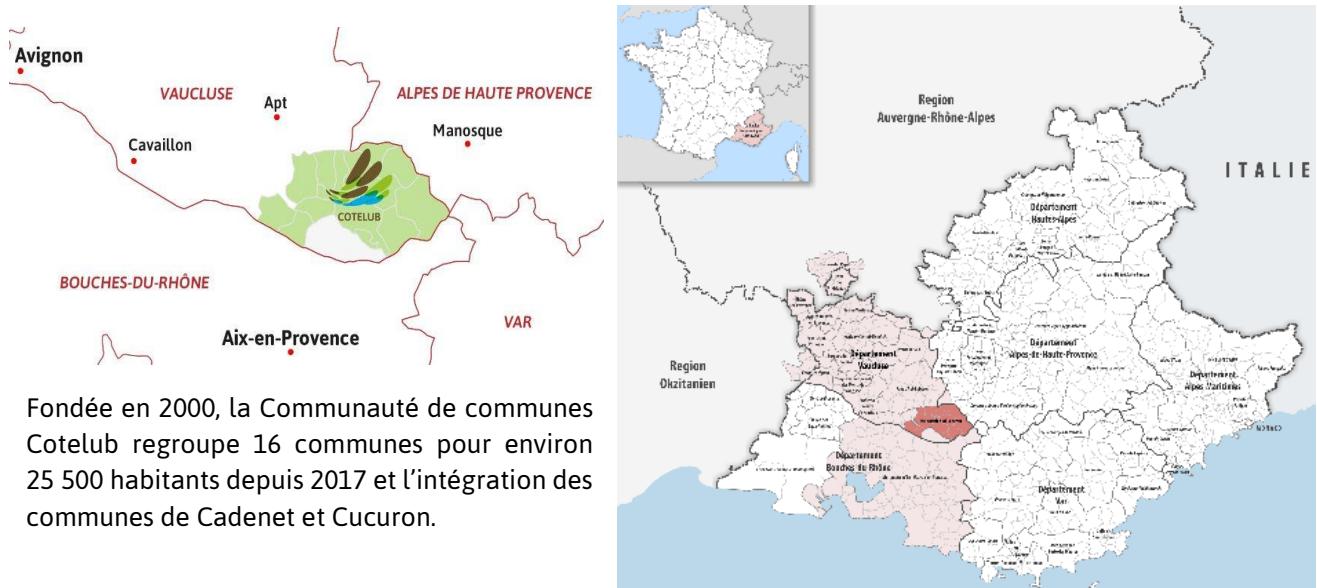
*Ce chiffre est calculé sur la base des tonnages de gravats Pôle environnement et déchetteries partenaires)

Pour l'analyse de la production des déchets, l'année de référence utilisée sera celle de 2018, correspondant à la première année de gestion des déchets après l'intégration des communes de Cucuron et Cadenet suite à la dissolution de la Communauté de communes Portes du Luberon, soit le périmètre d'intervention actuel de Cotelub.

Aujourd'hui, Cotelub édite son PLPDMA pour la période 2023-2028.

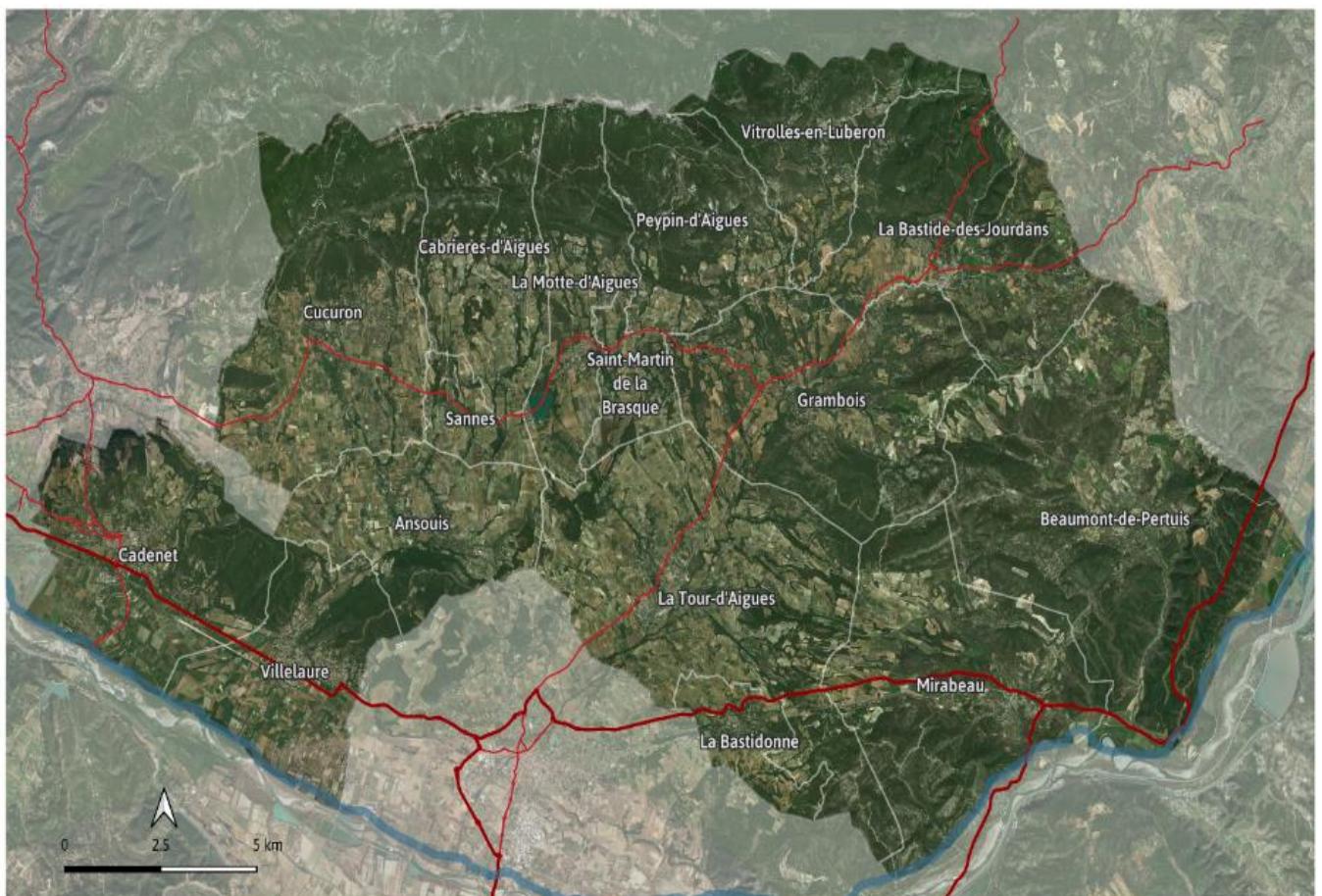
Diagnostic du territoire

Le territoire : Cotelub



Fondée en 2000, la Communauté de communes Cotelub regroupe 16 communes pour environ 25 500 habitants depuis 2017 et l'intégration des communes de Cadenet et Cucuron.

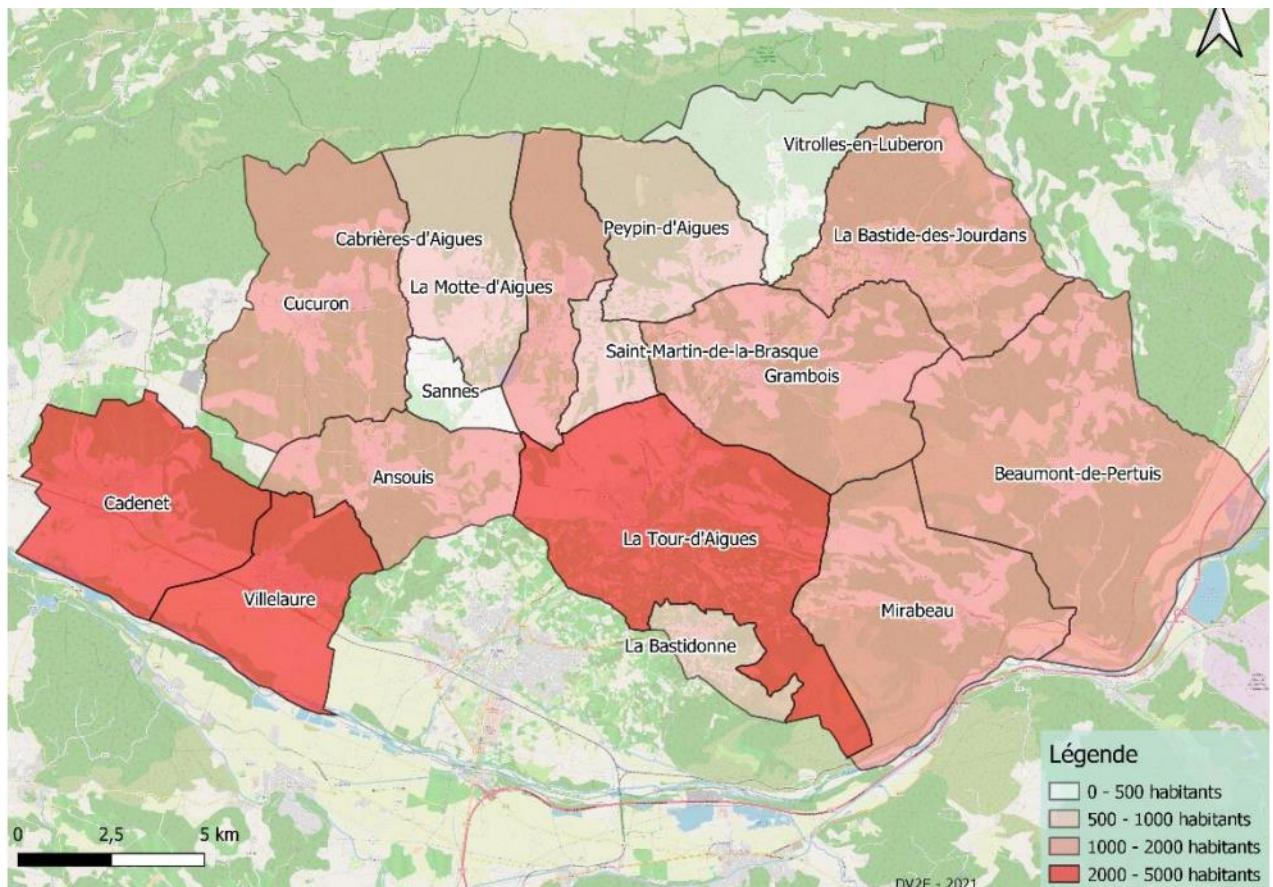
Le territoire de Cotelub



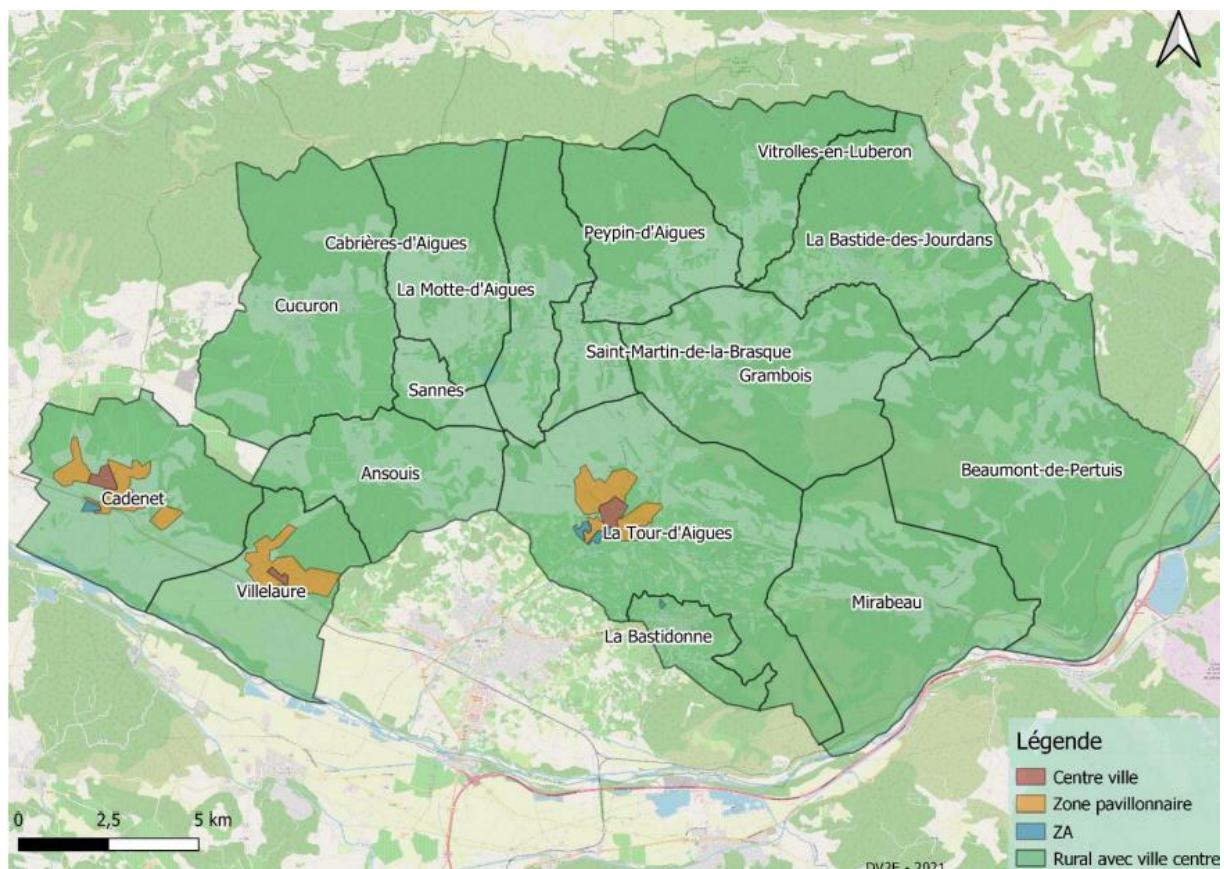
Le territoire se définit par :

- Une superficie totale de 365km²
- Un territoire rural, dont les 3 communes les plus peuplées comptent plus de 3 000 habitants chacune et représentent 48% de la population du territoire (cf annexe 1)
- 10 541 foyers répartis en majorité en habitat pavillonnaire avec 85% d'habitations individuelles et 15% d'habitat vertical
- Une croissance démographique moyenne annuelle de 0,72% entre 2013-2017 (cf annexe 5 : fiche INSEE)

La répartition de la population au sein du territoire



Représentation des typologies d'habitats du territoire de Cotelub



L'évolution des compétences au sein de Cotelub



Depuis sa création en octobre 2000, Cotelub a acquis progressivement les compétences listées ci-dessus, dont la dernière en 2021, correspond à la mobilité.

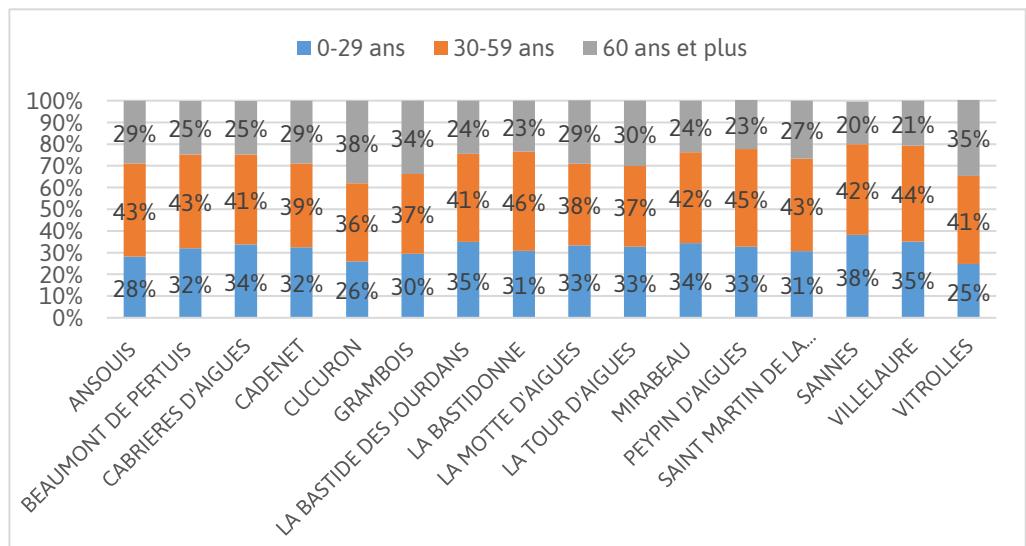
La population en Cotelub

La population de Cotelub se rapproche de celle de la France métropolitaine, avec néanmoins une représentation plus faible de la tranche 15-29 ans et légèrement plus élevée des 45 ans et plus.

La population totale du territoire se compose d'un tiers (32%) de personnes de moins de 29 ans, tandis que la part des personnes âgées entre 30 et 59 ans, représente 41%. Enfin, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 26% de la population.

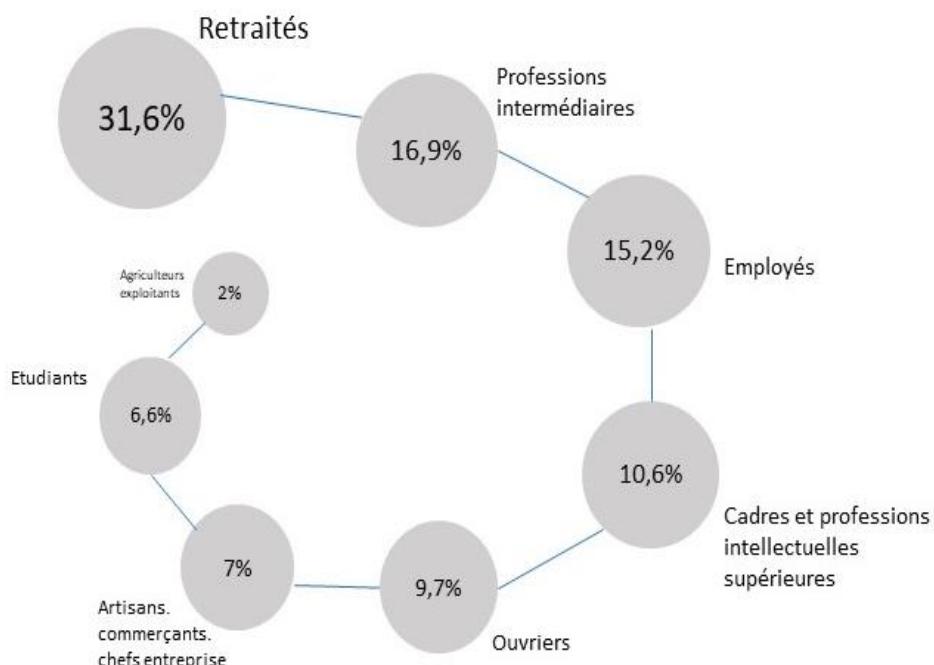
A l'échelle du territoire, quelques disparités existent au niveau des communes : Cucuron, Grambois et Vitrolles-en-Luberon affichent un pourcentage plus élevé de personnes âgées de 60 ans et plus. Tandis que Sannes, Villelaure et la Bastide-des-Jourdans se démarquent par une proportion plus élevée de personnes de moins de 29 ans.

Répartition de la population par tranche d'âge et par commune



Une population mixte

La répartition des catégories socio-professionnelles



nombre d'entreprises d'échelle locale.

En comparant la répartition des emplois en catégories socio-professionnelles aux données nationales, on remarque que la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est en pourcentage presque deux fois plus élevée et celle des agriculteurs exploitants quatre fois plus élevée sur le territoire que dans le reste de la France.

A l'inverse, le territoire compte relativement peu d'ouvriers, de professions intermédiaires, de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

On peut donc en déduire que le territoire concentre un grand

Un territoire jeune

Le territoire de Cotelub regroupe un certain nombre d'établissements scolaires. On dénombre

- 6 crèches multi-accueil (dont la compétence appartient à Cotelub)
- 3 écoles maternelles
- 4 écoles élémentaires
- 10 écoles primaires
- 2 collèges

Au total, ce sont environ 3470 enfants qui sont inscrits dans un établissement scolaire du territoire.

Environ 84% des enfants sont inscrits à la cantine, soit environ 2 900 enfants.

NB : il s'agit des chiffres de 2022

Les établissements scolaires de Cotelub



Un territoire plein de ressources et attractif

Selon les données 2021 de l'INSEE, le territoire regroupe environ 2 500 inscriptions au Répertoire des entreprises et des établissements. La plus grande majorité d'entre eux sont des établissements sans salarié ; cette catégorie regroupe les activités libérales (de soin ou de conseil). Elle comprend également les activités d'auto-entrepreneurs de type maçonnerie ou entretien des espaces verts par exemple.



Environ 2 500 établissements/
plus de 5 000 emplois

Parmi ces établissements, 3 entreprises sont inscrites au label des Répar'acteurs, géré par la chambre des métiers de l'artisanat régional.

On compte également un certain nombre de commerces de bouches, producteurs de déchets, notamment :



17 boulangeries, 50 restaurants, 6 boucheries et 26 épiceries et petits supermarchés.

Un territoire touristique



8 campings
→ capacité d'accueil touristique d'environ 4 500 personnes



5 hôtels



1 village de vacances



12% de résidences secondaires sur le territoire (environ 1 650 logements).

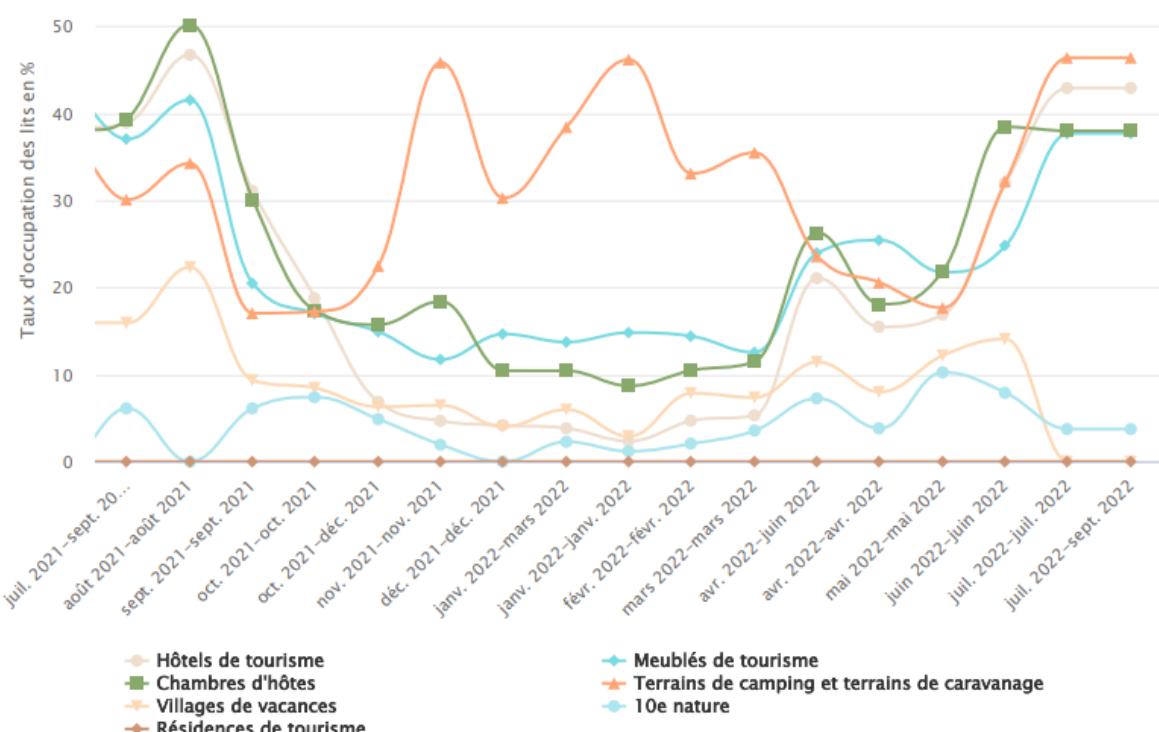
Le tourisme constitue une des activités principales du territoire. En ajoutant la capacité maximale d'accueil des établissements spécialisés aux résidences secondaires, et en considérant que ces dernières peuvent accueillir en moyenne deux résidents, on obtient un flux d'environ 8 000 personnes, ce qui représenterait une capacité d'augmentation saisonnière non négligeable de 32% de la population du territoire.

Cependant cette variation saisonnière semble avoir un impact limité sur la production des déchets. En juillet et août, on observe une augmentation mensuelle moyenne de 13% soit environ 90 tonnes supplémentaires par mois (pour une moyenne mensuelle de 650T).

NB : ces données ne prennent pas en compte l'impact du Covid 19 en 2020 et 2021.

Il nous faut également nuancer que la capacité maximale d'accueil ne représente pas le taux occupation réel.

Evolution des taux d'occupation des lits en pourcentage entre juillet 2021 et août 2022



Source : Cotelub

Un tissu associatif essentiel

Le territoire de Cotelub dispose d'un maillage associatif qui représente une opportunité pour développer des actions de sensibilisation à la prévention des déchets.

On retrouve notamment l'association Zéro déchet Sud Luberon, qui réalise des actions d'information et de sensibilisation sur la question des déchets, ainsi que l'association Colibricole et Au maquis, qui interviennent sur les questions de compostage.

La ressourcerie, de la commune de La Tour d'Aigues permet de dévier une partie des DMA apportés à la déchetterie.

L'association « la recycllette » vient d'émerger sur le territoire et permettra la réparation des vélos en plus du détournement des vélos et pièces en déchetterie, initialement destinés à la benne ferraille, grâce à une convention signée avec Cotelub.

Les autres collectivités partenaires

En plus de son adhésion au Sieceutom, Cotelub est membre du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, sur lequel la collectivité s'appuie pour mettre en œuvre certaines politiques, notamment le Projet d'Alimentation Territoriale.

La collectivité est également membre du SMAVD, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance.

L'organisation des collectes

Dotation en moyen de pré collecte

Pour permettre à ses administrés d'éliminer leurs déchets, Cotelub met à disposition différents moyens de pré-collecte. Les chiffres donnés ici, concernent l'année 2019 pour les bacs roulants et les conteneurs enterrés et 2022 pour les colonnes de tri.



environ 1 600 bacs roulants 660L pour les OMr



environ 200 bacs roulants 1 110L pour les cartons



150 conteneurs enterrés de 3m3 pour les OMr

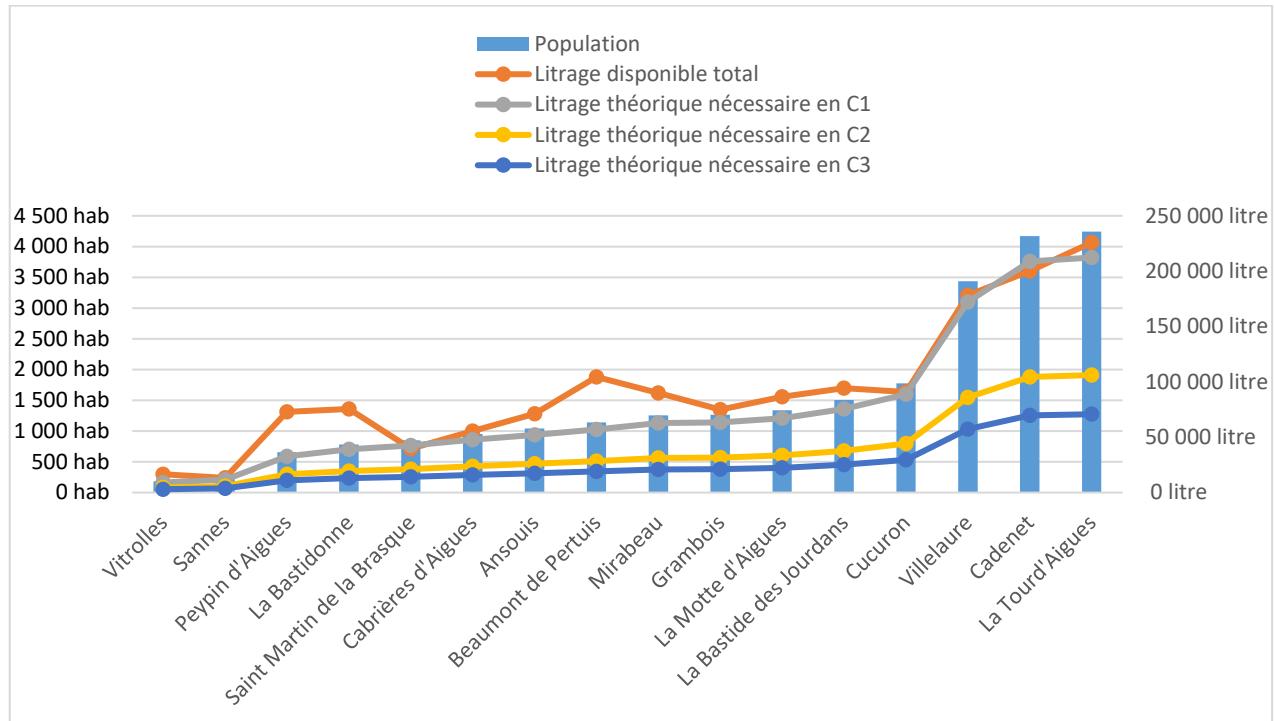


167 colonnes de tri des emballages



114 colonnes de tri du verre

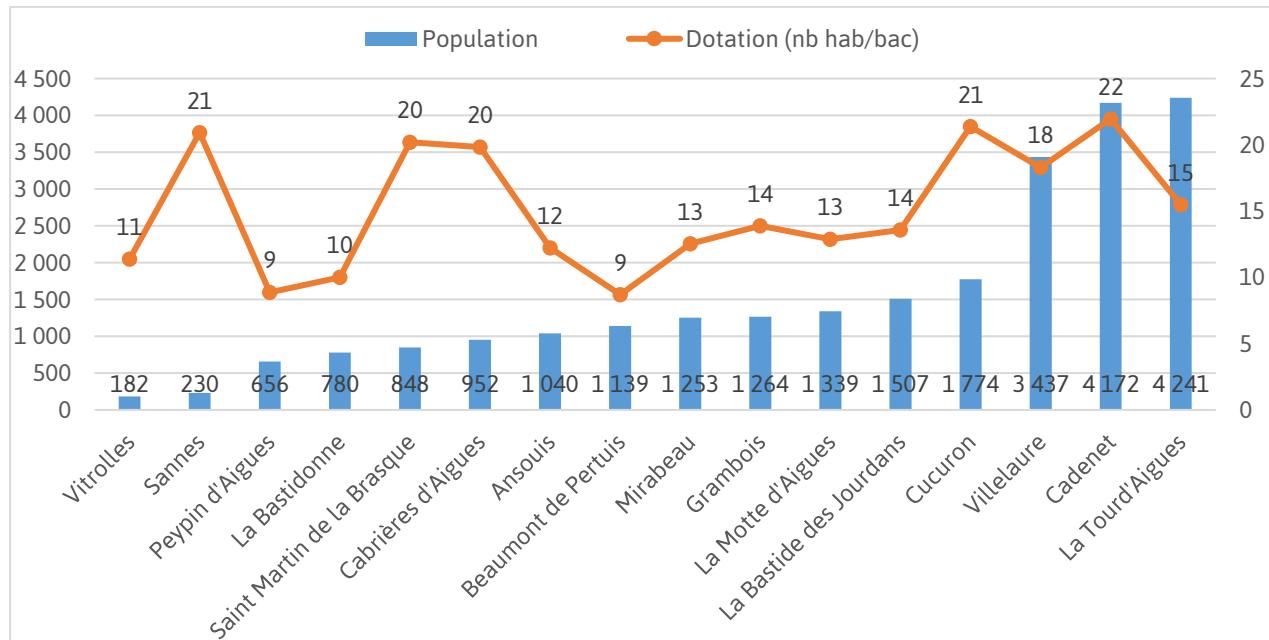
Comparaison du litrage disponible et théoriquement nécessaire pour la collecte des OMR



L'analyse de la dotation des moyens de pré-collecte des ordures ménagères permet d'observer la comparaison entre le litrage disponible et le litrage théorique nécessaire calculé en fonction de différentes fréquences de collecte. Pour rappel, chaque point du territoire est collecté en C2 (pour les écarts) ou en C3 (pour les centres villes). On observe ainsi que la majorité du territoire est suffisamment doté pour une collecte en C1 et la totalité du territoire est surdoté pour des collectes en C2 et/ou C3.

Le litrage disponible sur l'ensemble du territoire apparaît suffisant, néanmoins un travail de rationalisation pourrait être effectué pour être en adéquation avec les besoins des ménages et le regroupement des différents flux.

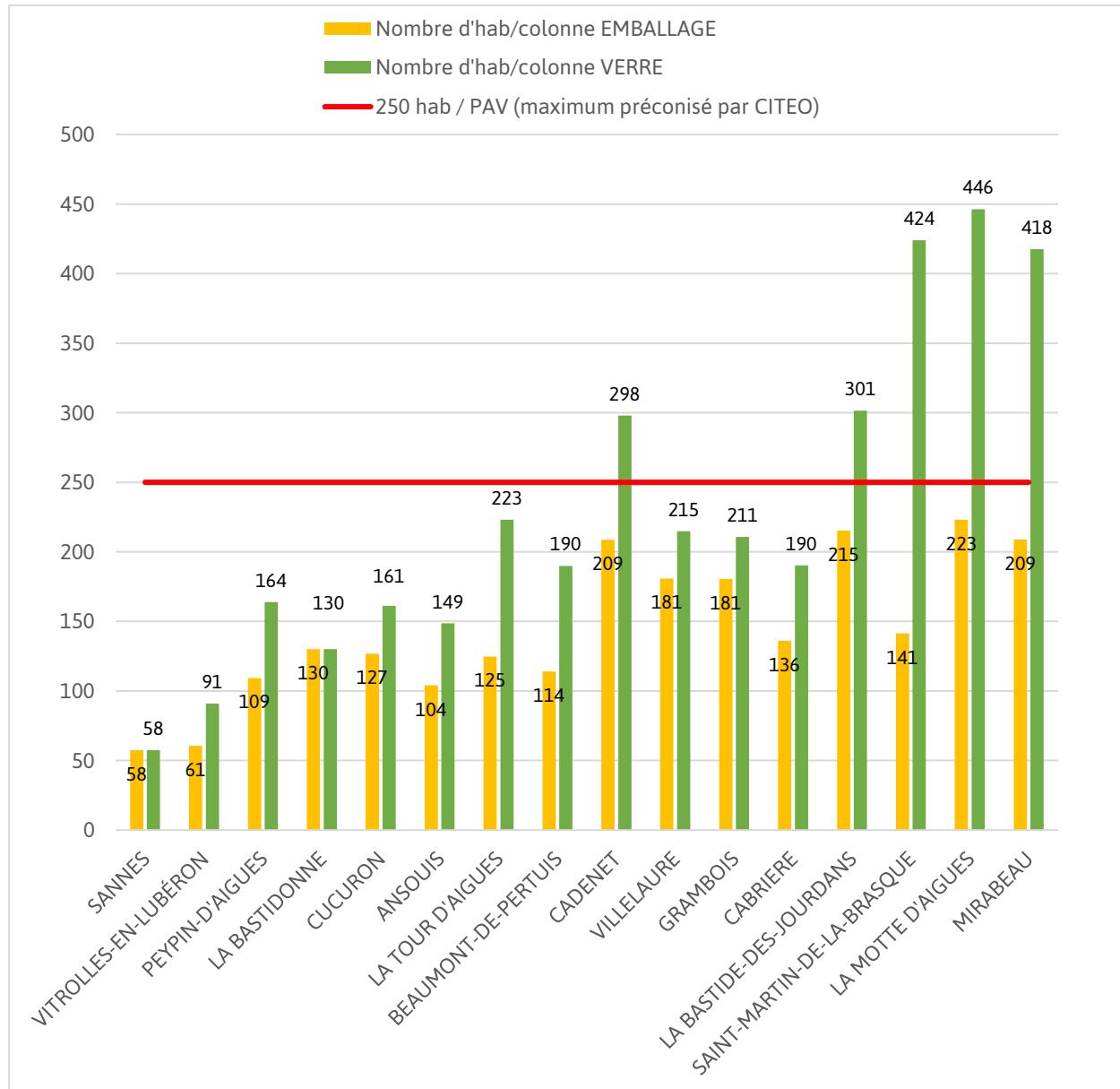
Population et dotation en bac OMr par commune



Les 281 colonnes de tri sélectif sont réparties sur le territoire en 94 points d'apport volontaire (PAV) ; chaque PAV présente à minima 1 colonne emballage et 1 colonne verre, mais possède souvent plusieurs colonnes des 2 flux.

La dotation préconisée par CITEO, (éco-organisme en charge du recyclage des emballages – y compris du verre - et des papiers) de 250 hab/PAV nous permet de constater que dans la majorité des communes du territoire, le nombre de colonnes de tri par habitant est suffisant. Des progrès restent à faire sur quelques communes néanmoins.

Dotation du territoire par communes (nb d'hab/col)



Au regard des données moyennes en France, on peut considérer que si la collectivité dispose d'un nombre suffisant de moyen de pré-collecte de tri sélectif (emballage et verre), elle est surdotée en moyen de pré-collecte d'ordures ménagères.

	Vos données		Dotation moyenne France (1)	Dotation moyenne région (1) Provence-Alpes-Côte d'Azur	Dotation moyenne milieu (1) Rural
	Dotation (hab/borne) (hors double service)	% pop AV classique (2)			
Verre		217  100	276	303	186
Emballages légers (3)		149  100	141	144	135
Papiers (4) (si séparés des emballages plast.)			280	289	230
OMr		 11,4	73	61	40

(1) La dotation est calculée après exclusion des communes ayant un double service (habitants desservis par une collecte en porte à porte et une collecte de proximité). Le réseau de borne en effet sur ces communes est souvent beaucoup plus faible et non représentatif car il s'agit d'un dispositif d'appoint.

(2) Hors pop desservie en points de regroupements

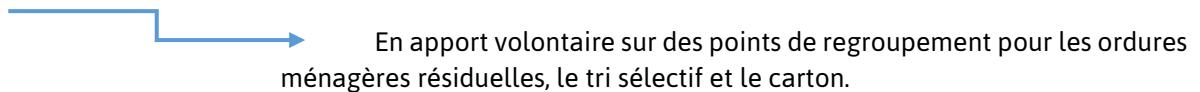
(3) Dotation calculée pour les flux contenant les emballages plastiques

(4) Flux contenant le papier mais pas les matériaux plastiques

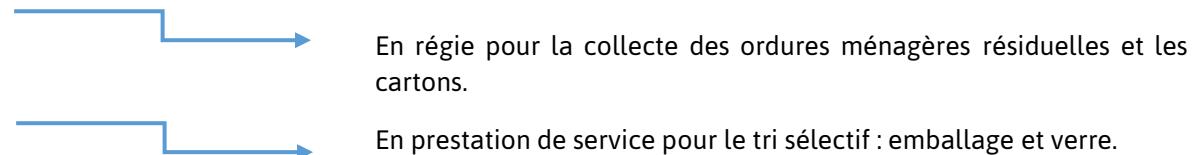
© Descriptif de collecte 2019

Ordures ménagers et tri sélectif

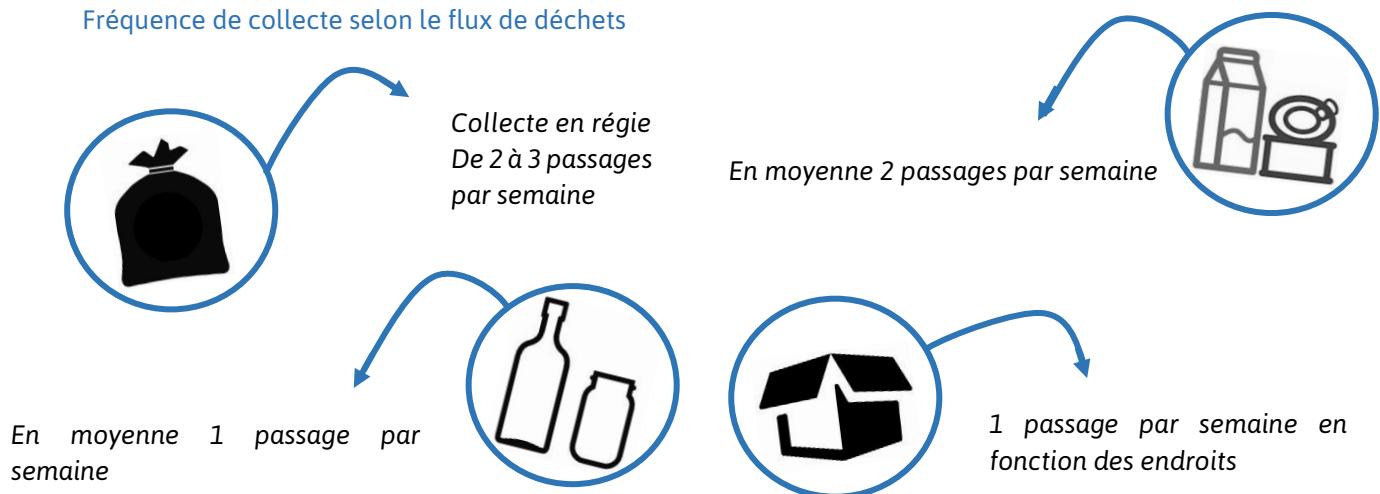
Un mode de pré-collecte unique sur le territoire :



Deux modes de collecte sur le territoire :



Fréquence de collecte selon le flux de déchets



Dans le cadre du contrat de service qui nous lie au prestataire pour la collecte du verre et des emballages, Cotelub a fixé un objectif de résultat zéro débordement et les fréquences de collecte sont adaptées par le prestataire pour répondre à cet objectif de résultat.

Au total, 12 agents de Cotelub sont répartis sur les circuits de collecte d'ordures ménagères et des cartons sur le territoire.

Les autres collectes

- La collecte des « monstres », correspondant aux déchets ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture, est proposée à domicile sur rendez-vous pour les personnes en incapacité de se rendre en déchetterie. 2 agents de Cotelub sont chargés de collecter les encombrants à domicile tandis qu'une personne s'occupe de la prise de rendez-vous. En 2021, ce sont 1701 rendez-vous qui ont été pris.
- De façon complémentaire, Cotelub s'appuie sur les mairies volontaires, via une convention « petit encombrant » pour la collecte à domicile sur rendez-vous par les services techniques des communes pour les personnes dans l'incapacité de se rendre en déchetterie.
- Une campagne de collecte de proximité des déchets verts a lieu 2 fois dans l'année, au printemps et en automne. Des bennes sont mises à disposition dans les communes et sont ensuite collectées par un prestataire.
- Cotelub a conventionné avec Provence TLC en 2022 pour la collecte des textiles. 22 colonnes sont disposées sur l'ensemble du territoire.

La déchetterie

Le pôle environnement est accessible à l'ensemble des riverains de Cotelub. En 2021, ce sont 55 000 passages qui ont été recensés, contre 45 000 en 2019. 2 agents de Cotelub sont présents à la déchetterie pour orienter les administrés et assurer l'entretien du site et l'organisation des enlèvements.

La collectivité a également conventionné avec 2 établissements de coopération intercommunale limitrophes pour autoriser l'accès à ses administrés dans les déchetteries de leur territoire :



- Luberon Monts de Vaucluse, pour les déchetteries de Lauris et Vaugines, qui enregistrent un nombre de passage d'environ 17 000 en 2021
- Aix Marseille Provence Métropole pour la déchetterie de Pertuis

NB : au sein de la déchetterie de Vaugines, « mon espace vert » se trouve sur le même site que la déchetterie.

La pôle environnement, ouvert en 2016, accueille actuellement 13 flux de déchets, dont 4 sont soumis à un éco-organisme, respectivement éco-mobilier, aliapur, éco-system et corepile

Mobilier	Encombrant	Gravats	cartons bruns déchetterie	Ferraille	Batterie	Bois	Déchet vert déchetterie	Huile vidange	Pneu	D3E	Déchet dangereux	Piles
----------	------------	---------	------------------------------	-----------	----------	------	----------------------------	------------------	------	-----	---------------------	-------

De nouvelles filières REP, responsabilité élargie du producteur, vont bientôt émerger. Ces nouvelles REP permettraient de dévier une partie du flux encombrant dans ces filières spécifiques. Néanmoins, le manque d'espace au sein du Pôle environnement ne permet actuellement pas de les mettre en place.

Les modes de financement

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Depuis sa création en 2000, Cotelub développe une politique de gestion des déchets visant à maîtriser les dépenses.

Depuis 2020, la collectivité utilise la méthode Compta coût pour optimiser le service public, ajuster le budget et aider à la prise de décisions.



La collectivité perçoit la TEOM annuellement.

Cette dernière finance :

- le service de collecte,
- le transport,
- le traitement des déchets,
- la mise à disposition des équipements,
- l'accès aux déchetteries,
- les actions de sensibilisation,
- les frais de fonctionnement du service,
- les Ints.

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON						
EVOLUTION DE LA TEOM DE 2017 à 2021						
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montants	2 897 347	3 426 689	3 838 846	3 944 012	3 808 422	3 765 387

NB : Le coût indiqué pour 2017 correspond à une année partielle, suite à l'intégration de Cadenet et Cucuron.

La redevance spéciale

Dans la mise en place actuelle de la redevance spéciale, Cotelub entreprend un travail d'accompagnement au changement de comportement chez les établissements professionnels, au même titre que les établissements scolaires. Aujourd'hui seuls les gros producteurs : EPHAD, collège, Campings du territoire sont concernés

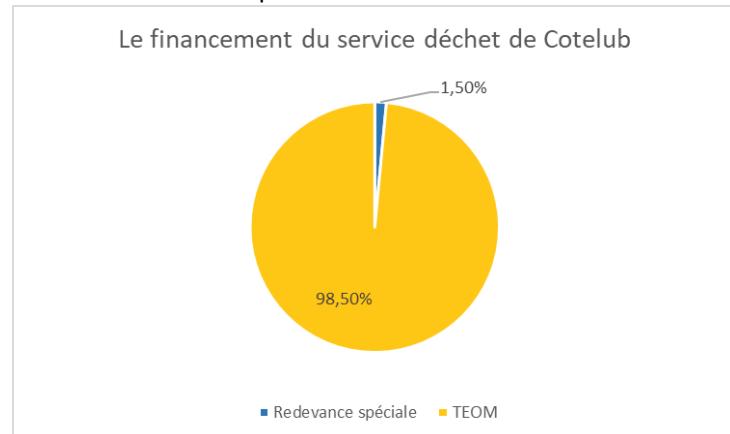
L'objectif est, là aussi, d'encourager toutes les bonnes pratiques afin de prévenir au maximum la production des déchets, puis de recycler autant que possible afin de diminuer la production d'OM.

Mais également de proposer un coût d'enlèvement des déchets au plus juste de la production. En ce sens, Cotelub propose des diagnostics déchets menant à des plans d'actions personnalisés pour chacun des acteurs rencontrés.

La redevance spéciale perçue par Cotelub, pour proposer une fiscalité au plus juste, reste stable. En 2018, elle s'élevait à 49 084€, et à 51 388€ pour l'année 2021.

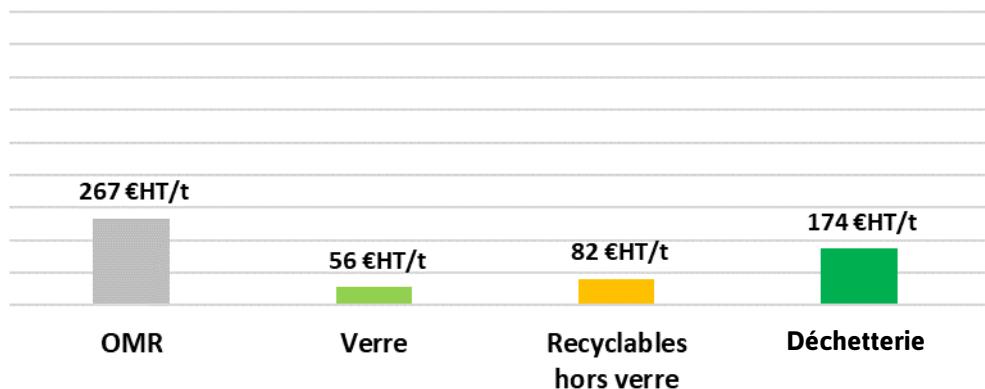
Sur le territoire de Cotelub, elle représente 1,5% du montant appelé pour le financement du service Prévention et Valorisation. En moyenne, en France, elle représente entre 5 et 10%.

Cependant, Cotelub, via l'orientation 4 « une transition écologique volontaire et innovante » de son Projet de territoire, s'est engagé pour une fiscalité au plus juste.



Le coût des déchets

Coût aidé € HT - Données 2019 – Comptacout COTELUB



Le coût aidé est le coût restant à la charge de la collectivité, déduction faite de toutes recettes et/ou soutiens perçus par la collectivité. Le coût aidé doit être financé par la TEOM et la redevance spéciale.

Les ordures ménagères ont le coût aidé le plus élevé, comparativement aux autres flux de déchets.. Le montant de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour l'élimination des OMr n'a cessé d'augmenter ces dernières années, et son doublement est prévu en 2030, d'où la nécessité de réduire les tonnages d'OMr.

Cotelub a délégué la compétence de gestion des déchets au Sieceutom, Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères.

Jusqu'à présent, la quasi-totalité des ordures ménagères de Cotelub était incinérée. Néanmoins, suite à la modification de la répartition des flux au sein du Sieceutom, un tiers environ des tonnages sera dorénavant enfoui, impliquant ainsi une TGAP plus importante.

On notera que l'évolution de la contribution Sieceutom pour le transport / traitement des OMr est passée de :

- 915 568 € en 2018
- 1 262 333 € en 2022

LA PRODUCTION DE DECHETS

Données 2018

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

17 725 tonnes
(706 kg/hab/an)



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
7 834 tonnes
(316 kg/hab/an)



TRI SELECTIF (verre, emballage et carton)
1 463 tonnes
(59 kg/hab/an)



TEXTILES
41 tonnes
(2 kg/hab/an)



DÉCHETS VERTS
2 098 tonnes
(85 kg/hab/an)



MOBILIER
12 tonnes*
(0,5 kg/hab/an)



DÉCHETTERIES (hors flux cités)
1 214 tonnes
(49 kg/hab/an)



ELECTROMENAGERS
260 tonnes
(10 kg/hab/an)



FERRAILLE
416 tonnes
(16 kg/hab/an)



GRAVATS
2 466 tonnes
(99 kg/hab/an)



ENCOMBRANTS
1 928 tonnes
(78 kg/hab/an)

* Conventionnement en cours d'année avec l'éco-organisme « Eco-mobilier » et création d'une filière de traitement adaptée au mobilier

LA PRODUCTION DE DECHETS

Données 2021

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

20 354 tonnes
(811 kg/hab/an)



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
7 842 tonnes
(312 kg/hab/an)



TRI SELECTIF (verre, emballage et carton)
1 891 tonnes
(75 kg/hab/an)



TEXTILES
41 tonnes
(2 kg/hab/an)



DÉCHETS VERTS
3 288 tonnes
(131 kg/hab/an)



MOBILIER
491 tonnes
(20 kg/hab/an)



DÉCHETTERIES (hors flux cités)
1 167 tonnes
(46 kg/hab/an)



ELECTROMENAGERS
285 tonnes
(11 kg/hab/an)



FERRAILLE
460 tonnes
(18 kg/hab/an)



GRAVATS
3 038 tonnes
(121 kg/hab/an)



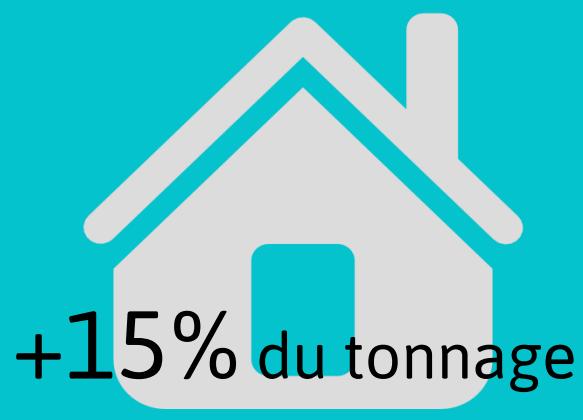
ENCOMBRANTS
1 850 tonnes
(74 kg/hab/an)

LA PRODUCTION DE DECHETS

Evolution entre 2018 et 2021

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.



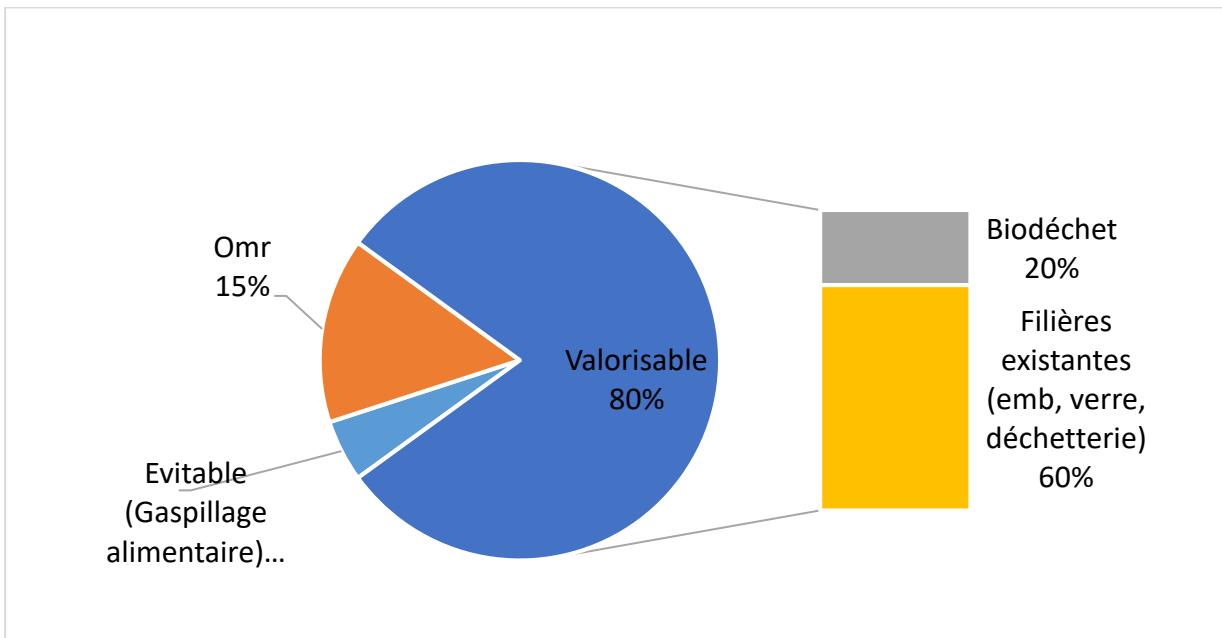
QUE TROUVE-T-ON DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Des marges de progrès sont encore possibles, en particulier sur les déchets putrescibles (compostage, gaspillage alimentaire), les éléments recyclables et les textiles sanitaires (coton, couches, protections féminines).

La caractérisation des déchets sur le territoire

D'après la caractérisation réalisée en 2021 (cf : annexe 6), les ordures ménagères résiduelles de Cotelub sont composées de façon suivante :

Caractérisation des OMr de Cotelub en 2021



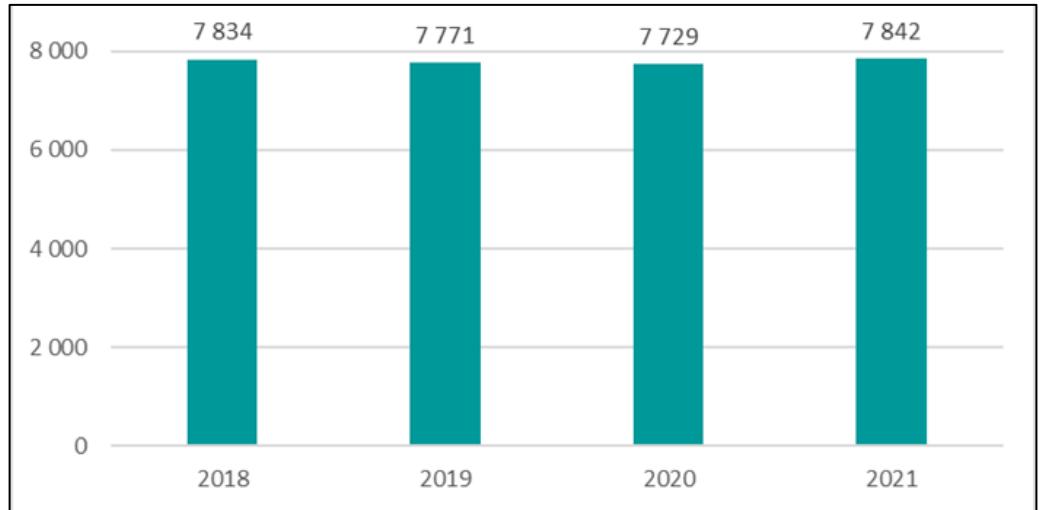
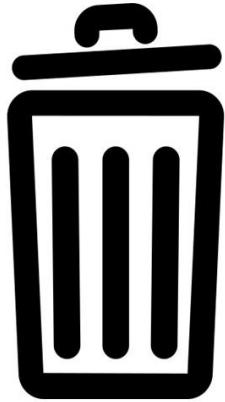
Exemple de communication de Cotelub

Anatomie d'une poubelle de Cotelub, réalisée à partir des données de caractérisations des ordures ménagères de 2021.



Ordures ménagères et tri sélectif : évolution des tonnages

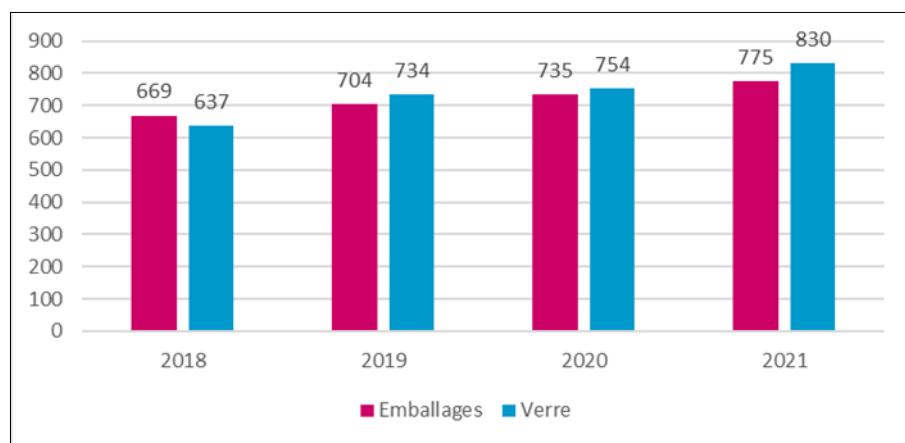
Figure : évolution des tonnages d'OMr sur le territoire de Cotelub (en tonnes)



Nous pouvons constater, sur la même période, l'augmentation constante et régulière du tri sélectif sur le territoire.

Malgré l'augmentation des flux triés (déchetterie, extension des consignes de tri) le tonnage des ordures ménagères collecté reste stable.

Evolution des tonnages de tri sélectif entre 2018 et 2021 (en tonnes)



Les actions mises en place

Cotelub mène une politique volontariste en matière de sensibilisation à la prévention des déchets sur son territoire. Néanmoins, entre 2019 et le dernier trimestre 2022, le poste d'ambassadeur de tri a été vacant.

Animations en milieu scolaire	Déploiement des bornes textiles	Opération STOP PUB	Compostage individuel
<p>La sensibilisation à la prévention et au tri est effectuée tout au long de l'année, au sein des écoles ou lors des visites du Pôle Environnement.</p>	<p>Vingt bornes textile « Provence TLC » sont disposées sur l'ensemble du territoire depuis plusieurs années, permettant l'évitement d'un peu plus de 40 tonnes chaque année.</p>	<p>Dans le but de réduire les déchets papier, des stop pub sont à disposition des administrés pour réduire les imprimés non sollicités.</p>	<p>Des composteurs individuels sont proposés à l'achat à prix réduit aux habitants du territoire. Ce sont en moyenne une cinquantaine de composteurs qui sont vendus annuellement.</p>
<p>La charte zéro plastique</p> <p>Cotelub a construit sa charte zéro plastique, projet initié par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, visant à la fois à protéger les milieux naturels et valoriser le recyclage des plastiques.</p>	<p>Le contrat d'objectif territorial</p> <p>Cotelub s'est engagé en 2022 auprès de l'Ademe pour renforcer les politiques et actions du territoire en matière du climat air énergie et de l'économie circulaire.</p>	<p>Le PCAET</p> <p>La collectivité s'est également engagée dans un Plan Climat Air Energie depuis 2021. Des actions transversales avec le PLPDMA y sont développées, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Action 20 : prévenir et gérer les déchets	<ul style="list-style-type: none">• Action 23 : faire évoluer les activités touristiques• Action 25 : communiquer largement• Action 26 : accompagner les changements de comportements• Action 27 : co-construire avec les citoyens

A partir de 2019, Cotelub s'est doté d'un service de valorisation et de prévention des déchets, ce qui a permis à la collectivité d'étoffer ses actions.

Ainsi, pour anticiper la réglementation du tri à la source des biodéchets en 2024 (loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), Cotelub a répondu à l'appel à projet européen du Life en 2020 pour être accompagnée sur le déploiement d'une solution adéquat. En 2022 pour la mise en œuvre opérationnelle, la collectivité a été retenue sur l'appel à projet de l'Ademe et de la Région. La subvention accordée permettra le financement des moyens de pré collecte des biodéchets.

Plus récemment, Cotelub a rédigé un projet de territoire ambitieux. Ce dernier a pour objectif de développer la résilience du territoire, via 4 orientations :

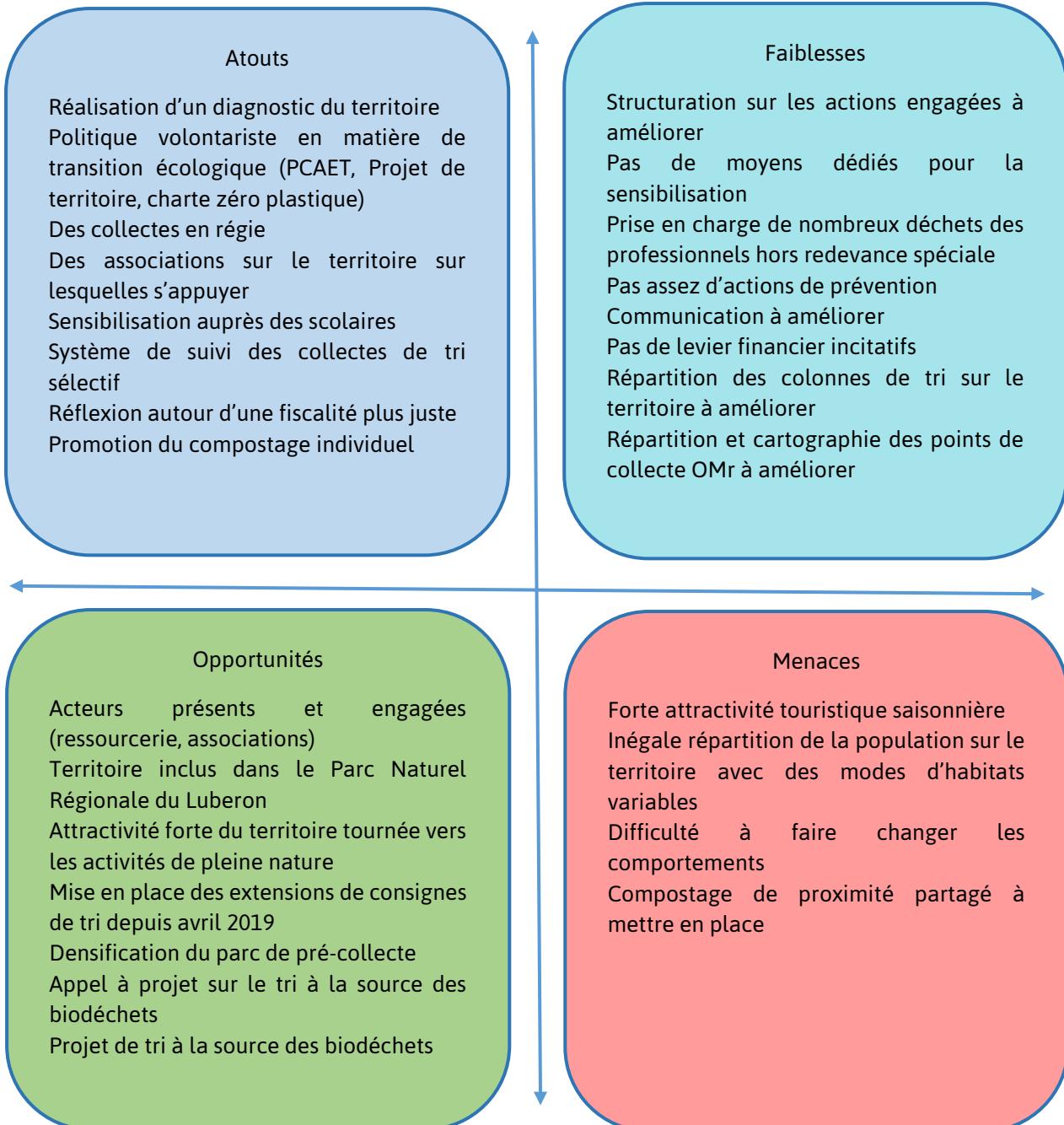
Orientation 1 : La préservation de services de proximité de qualité

Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir

Orientation 3 : Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement

Orientation 4 : Une transition écologique volontaire et innovante

La matrice AFOM



LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

Axe 1	AGIR SUR LES BIODECHETS
Action 1	Etendre le compostage de proximité
Action 2	Développer les alternatives au brûlage des déchets verts et faciliter l'accès au broyage
Axe 2	LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
Action 1	Sensibilisation des acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Action 2	Renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
Axe 3	DEVELOPPER L'ECOEXEMPLARITE
Action 1	Engager la collectivité dans les démarches régionales
Action 2	Former et sensibiliser les élus et les agents aux bonnes pratiques
Action 3	Promouvoir des évènements écoresponsables et outillé
Action 4	Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques
Action 5	Intégrer dans les projets de Cotelub la prise en compte de la démarche du zéro déchet
Axe 4	SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS
Action 1	Développer des actions en faveur du changement de comportement
Action 2	Mettre en place des opérations témoins et reproductibles
Action 3	Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet
Action 4	Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention
Action 5	Sensibiliser les structures d'accueil touristique
Axe 5	AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES OBJETS
Action 1	Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets
Action 2	Accompagner la création de Repair Café et porter à connaissance le réseau des Répar'acteurs
Action 3	Etudier la faisabilité de création d'un équipement structurant de prévention des déchets

Axe 6 AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Action 1 Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise

Action 2 Suivre les déchets correspondant au BTP

Action 3 Développer l'économie circulaire pour les déchets du BTP

Axe 7 UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DECHETS

Action 1 Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets

Action 2 Etudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste



AXE 1

AGIR SUR LES BIODECHETS

Action 1 Etendre le compostage de proximité

Action 2 Développer les alternatives au brûlage des déchets verts et faciliter l'accès au broyage

Axe 1		Action 1																							
AGIR SUR LES BIODECHETS		Etendre le compostage de proximité																							
Contexte	<p>Selon la caractérisation des ordures ménagères de 2021, 20% de biodéchets valorisables sont présents dans les OMr, soit 1 600 tonnes.</p> <p>La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 généralise le tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024.</p> <p>Sur le territoire de Cotelub, 10 541 foyers se répartissent à 85% en habitat individuel, contre 15% en habitat collectif.</p> <p>La collectivité propose l'achat à coût réduit (25€) de composteur individuel.</p> <p>La collectivité est engagée dans un projet Life pour répondre à la réglementation.</p>																								
Objectif	<p>Etendre le compostage de proximité</p> <p>4 600 composteurs individuels installés</p>																								
Cible	Tous les administrés du territoire																								
Partenaires	Les associations de sensibilisation au développement durable ; les relais : mairies, associations diverses, les professionnels ; les EHPAD, Région, Europe, Ademe, les établissements scolaires																								
Gisement mobilisable	1 600t par an																								
Objectif de réduction	10% par an																								
Potentiel de réduction sur les 6 années	<table> <tr> <td>Année 1</td><td>160t</td><td>6 kg/hab/an</td></tr> <tr> <td>Année 2</td><td>144t</td><td>6 kg/hab/an</td></tr> <tr> <td>Année 3</td><td>130t</td><td>5 kg/hab/an</td></tr> <tr> <td>Année 4</td><td>117t</td><td>5 kg/hab/an</td></tr> <tr> <td>Année 5</td><td>105t</td><td>4 kg/hab/an</td></tr> <tr> <td>Année 6</td><td>94t</td><td>4 kg/hab/an</td></tr> </table> <p>Soit un total de réduction de 750t, correspondant à 30 kg/hab/an</p>							Année 1	160t	6 kg/hab/an	Année 2	144t	6 kg/hab/an	Année 3	130t	5 kg/hab/an	Année 4	117t	5 kg/hab/an	Année 5	105t	4 kg/hab/an	Année 6	94t	4 kg/hab/an
Année 1	160t	6 kg/hab/an																							
Année 2	144t	6 kg/hab/an																							
Année 3	130t	5 kg/hab/an																							
Année 4	117t	5 kg/hab/an																							
Année 5	105t	4 kg/hab/an																							
Année 6	94t	4 kg/hab/an																							
Moyens mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, animateur de la transition écologique, référent composteur</p> <p><u>Matériel</u> : support de communication, composteurs et biosceaux</p>																								
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les structures qui pourraient accueillir un composteur : EHPAD, professionnels disposant d'une restauration collective, établissements scolaires, et les points en apport partagés au sein des villages → Mettre en place une campagne de communication pour sensibiliser les administrés → Suivre l'installation des composteurs individuels et partagés → Distribuer gratuitement les composteurs pour augmenter le parc sur le territoire → Lors des futures caractérisations, comparer le pourcentage de biodéchets <table border="1"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>							2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028											
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																			

Indicateurs d'impact et d'activité	Suivi des tonnages Nombres de composteurs distribués (4 500 et 1 composteur collectif par commune) Comparaison lors des caractérisations annuelles des OMr
------------------------------------	--

Retour d'expérience	
Projet	SMITOMGA Alpes de Hautes Provence
Résumé	<p>Le SMITOMGA est le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Guillestrois-Queyras et de l'Argentière, regroupant 23 communes et 15 000 habitants (basse saison, la population se multipliant par 5 en haute saison).</p> <p>La structure œuvre depuis plusieurs années pour réduire les quantités de biodéchets présentes dans les ordures ménagères.</p> <p>Depuis ces dernières années, les plateformes de compostage partagé se sont fortement développées sur le territoire. Aujourd'hui, près de 100 sites de compostage sont installés.</p>
Chiffres clés	<p>En août 2019, à la fin de l'opération compostage collectif, les sites de compostages publics et professionnels (3 bacs) installés par le SMITOMGA sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 13 résidences équipées 9 campings équipés 12 écoles équipées 15 structures touristiques équipées 66 placettes de compostage collectif public installées Plus de 1000 composteurs individuels distribués depuis le début du programme (2017)

Axe 2		Action 2																		
AGIR SUR LES BIODECHETS	Développer les alternatives au brûlage des déchets verts et faciliter l'accès au broyage																			
Contexte	<p>En 2021, ce sont 3 288 tonnes de déchets verts qui ont été collectés, soit 131kg/hab/an. En 2018, ils représentaient 2 098 tonnes, soit 85 kg/hab/an. En 4 ans, le tonnage a augmenté de 57%.</p> <p>En parallèle, Cotelub met en œuvre le tri à la source des biodéchets, lequel nécessitera du broyat pour alimenter les points de compostage partagé.</p>																			
Objectif	<p>Diminuer les tonnages de déchets verts en développant des alternatives au dépôt en déchetterie</p> <p>Optimiser le transport des déchets verts</p> <p>Valoriser l'économie circulaire</p> <p>Utiliser le broyat pour le projet de tri à la source des biodéchets</p> <p>Promouvoir le broyage des déchets verts</p>																			
Cible	Tous les administrés du territoire																			
Partenaires	Gestion des espaces verts mairies																			
Gisement mobilisable	3 288 tonnes																			
Objectif de réduction	5% par an																			
Potentiel de réduction sur les 6 années	<table> <tbody> <tr> <td>Année 1</td> <td>164t</td> <td>7 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>Année 2</td> <td>156t</td> <td>6 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>Année 3</td> <td>148t</td> <td>6 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>Année 4</td> <td>141t</td> <td>6 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>Année 5</td> <td>134t</td> <td>5 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>Année 6</td> <td>127t</td> <td>5 kg/hab/an</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit un total de réduction de 871t, correspondant à 35 kg/hab/an</p>		Année 1	164t	7 kg/hab/an	Année 2	156t	6 kg/hab/an	Année 3	148t	6 kg/hab/an	Année 4	141t	6 kg/hab/an	Année 5	134t	5 kg/hab/an	Année 6	127t	5 kg/hab/an
Année 1	164t	7 kg/hab/an																		
Année 2	156t	6 kg/hab/an																		
Année 3	148t	6 kg/hab/an																		
Année 4	141t	6 kg/hab/an																		
Année 5	134t	5 kg/hab/an																		
Année 6	127t	5 kg/hab/an																		
Moyens à mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, animateur de la transition écologique, les équipes techniques du Pôle environnement, le service espaces verts</p> <p><u>Matériel</u> : support de communication, broyeurs</p>																			
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Installer un broyeur au sein de la déchetterie et d'un broyeur mobile → Aménager une aire de stockage des déchets broyés → Mise à disposition du grand public, des mairies et des acteurs économiques → Communiquer sur la mise à disposition du broyat pour les administrés du territoire → Suivi des tonnages collectés et utilisés <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028											
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028														
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Tonnage de déchets verts broyés</p> <p>Suivi des tonnages réutilisés</p>																			

AXE 2

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 1 Sensibilisation des acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 2 Renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Axe 2	Action 1														
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire														
Contexte	<p>Selon la caractérisation réalisée en 2021, le gaspillage alimentaire représente environ 5% des ordures ménagères, soit 392 tonnes par an (il s'agit des déchets alimentaires jetés encore emballés).</p>														
Objectif	<p>Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et les accompagner pour faire évoluer leurs pratiques.</p> <p>Responsabiliser les ménages</p> <p>Se réapproprier la question des déchets de manière générale</p> <p>Associer les commerçants : les encourager à limiter les invendus (zone zéro gaspi, application mobile de récupération des invendus)</p>														
Cible	Tous les habitants du territoire														
Partenaires	Les commerces alimentaires du territoire, les associations de sensibilisation au développement durable, le Parc Régional du Luberon														
Gisement mobilisable	392 tonnes														
Objectif de réduction	10% par an														
Potentiel de réduction sur les 6 années	<table> <tr> <td>Année 1</td> <td>39t</td> </tr> <tr> <td>Année 2</td> <td>35t</td> </tr> <tr> <td>Année 3</td> <td>32t</td> </tr> <tr> <td>Année 4</td> <td>29t</td> </tr> <tr> <td>Année 5</td> <td>26t</td> </tr> </table> <p>Soit un potentiel de réduction de 161 tonnes sur les 6 années, soit 6kg/hab/an</p>	Année 1	39t	Année 2	35t	Année 3	32t	Année 4	29t	Année 5	26t				
Année 1	39t														
Année 2	35t														
Année 3	32t														
Année 4	29t														
Année 5	26t														
Moyens mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, animateur de la transition écologique</p> <p><u>Matériel</u> : support de communication</p>														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Établir des supports de communication et de sensibilisation des habitants → Établir un diagnostic des invendus alimentaires auprès des commerçants et leur proposer le dispositif. Encourager les établissements vendant de l'alimentaire à proposer des dates courtes → Organiser des ateliers de récupération alimentaire (smoothie party, disco soupe, apprendre à ranger son frigo, faire sa liste de courses, ateliers pratiques, famille zéro gaspi) lors d'évènements sur le territoire → Développer le lien avec les partenaires pour diffuser les messages de sensibilisation <table border="1" style="margin-top: 20px; width: 100%;"> <tr> <td>2022</td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="background-color: red;"> </td> <td style="background-color: yellow;"> </td> <td style="background-color: yellow;"> </td> <td style="background-color: yellow;"> </td> <td style="background-color: yellow;"> </td> </tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Nombre de partenariats</p> <p>Suivi des tonnages et caractérisation des déchets</p>														

Retour d'expérience	
Projet	Syndicat Tri-Action, Val d'Oise
Résumé	<p>Afin de sensibiliser sur le gaspillage alimentaire, Tri-Action organise des disco pic-nic depuis 2014. Le concept d'origine s'appelle Disco Soup, Tri-Action l'a rebaptisé Disco Pic-nic.</p> <p>Dans une ambiance conviviale et musicale, le public est invité à cuisiner puis à déguster soupes, smoothies, jus, compotes, salades à partir des fruits et légumes récupérés en magasin. Ces fruits et légumes sont des rebuts et ne peuvent plus être vendus (trop mûr, abîmés, hors gabarit...).</p> <p>Depuis 2014 plus d'une dizaine de disco pic-nic ont été organisés en partenariat avec les communes, les structures socio-culturelles, écoles et les commerces, dans le cadre de manifestations: kermesses, fêtes de quartier, journée du développement durable, journée du patrimoine...</p>
Chiffres clés	<p>Un certain nombre de kg de fruits et légumes mis au rebut sont récupérés à chaque disco pic-nic: 100 kg pour le premier disco pic-nic organisé avec la MLC de Taverny (avril 2014), 400 kg pour celui de la MJC d'Herblay (juin 2014). Mais l'objectif principal reste la sensibilisation du grand public pour l'adoption de gestes anti-gaspi.</p> <p>Nombre de disco pic-nic organisé : 14</p> <p>2014 : 5</p> <p>2015 : 5</p> <p>2016 : 4</p> <p>Environ, une centaine de personnes participent ou goûtent les soupes/smoothies à chaque disco pic-nic. Environ 1400 personnes ont donc été sensibilisées.</p> <p>Il est difficile d'estimer l'impact de cette opération sur le public une fois chez lui.</p>

Axe 2	Action 2												
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective												
Contexte	<p>Selon l'ADEME, ce sont en moyenne 110g par personne et par repas qui sont gaspillés au sein des restaurations collectives scolaires (de la maternelle au lycée).</p> <p>Sur le territoire de Cotelub, ce sont environ 2 900 enfants qui mangent à la cantine chaque jour (ce chiffre fluctue car certain enfant ne mange pas tous les jours de la semaine).</p> <p>Ce sont ainsi environ 46 tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année scolaire.</p> <p>En 2022, un accompagnement a été réalisé avec les éco-délégués du collège Albert Camus. Des pesées du gaspillage alimentaire ont été effectuées sur 5 jours et ont permis de quantifier le gaspillage. Un questionnaire en direction des élèves a également été diffusé au sein de l'établissement.</p>												
Objectif	Sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire et plus largement à la réduction des déchets.												
Cible	Tous les élèves déjeunant à la cantine sur le territoire et le personnel de cantine												
Partenaires	Les écoles du territoire, les associations de sensibilisation au développement durable, les mairies, les collèges du territoire, le département, Ademe, CITEO												
Gisement mobilisable	Gisement théorique : 110 grammes par enfants et par repas soit un gisement captable total par an d'environ 46 tonnes sur l'ensemble des restaurations collectives de Cotelub												
Objectif de réduction	10% par an												
Potentiel de réduction sur les 6 années	<table> <tbody> <tr> <td>Année 1</td> <td>4,6t</td> </tr> <tr> <td>Année 2</td> <td>4,2t</td> </tr> <tr> <td>Année 3</td> <td>3,8t</td> </tr> <tr> <td>Année 4</td> <td>3,4t</td> </tr> <tr> <td>Année 5</td> <td>3,0t</td> </tr> <tr> <td>Année 6</td> <td>2,7t</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit un potentiel de réduction de 21,5 tonnes sur les 6 années</p>	Année 1	4,6t	Année 2	4,2t	Année 3	3,8t	Année 4	3,4t	Année 5	3,0t	Année 6	2,7t
Année 1	4,6t												
Année 2	4,2t												
Année 3	3,8t												
Année 4	3,4t												
Année 5	3,0t												
Année 6	2,7t												
Moyens mobiliser	<p>à <u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, animateur de la transition écologique</p> <p><u>Matériel</u> : support de communication, balance</p>												
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Rechercher les écoles volontaires pour s'inscrire dans une démarche de réduction de leurs déchets alimentaires → Organiser des pesées pour faire un état des lieux complet du gaspillage alimentaire (obligation loi EGALim) → Diagnostic des déchets produits et identification du gisement évitable → Travail avec le personnel de l'école pour développer des actions de sensibilisation et l'évolution des pratiques → Diffuser les outils existants pour lutter contre le gaspillage alimentaire (type guide GERES) → Formation pour le personnel 												

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

Retour d'expérience	
Projet	Siced Bresse Nord, Saône-et-Loire
Résumé	<p>Beaucoup de collectivités ont mis en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective.</p> <p>Partant du constat qu'1/3 des préparations est gaspillé dans la restauration collective, le SICED Bresse Nord a intégré une action sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans son programme local de prévention.</p> <p>Le SICED accompagne les équipes de 3 collèges et les oriente sur des actions possibles à mettre en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire: adaptation des quantités servies, sensibilisation des élèves, troc, etc ...</p>
Chiffres clés	<ul style="list-style-type: none"> - 3 tonnes de gaspillage alimentaire évité. - 3 établissements engagés. - 70% de réduction du gaspillage du pain dans un collège (700 kg)



AXE 3

DEVELOPPER L'ECO- EXEMPLARITE

- Action 1 Engager la collectivité dans les démarches régionales
- Action 2 Former et sensibiliser les élus et les agents aux bonnes pratiques
- Action 3 Promouvoir des évènements écoresponsables et outillé
- Action 4 Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques
- Action 5 Intégrer dans les projets de Cotelub la prise en compte de la démarche du zéro déchet

Axe 3	Action 1														
DEVELOPPER L'ECO- EXEMPLARITE	Engager la collectivité dans les démarches régionales														
Contexte	<p>Dans le cadre de la politique nationale de réduction des déchets, les institutions telles que la Région PACA ou l'Ademe ont mis en place des contrats d'objectifs de réduction des déchets.</p> <p>Cotelub souhaite s'engager dans ces différentes démarches pour faire vivre ses documents structurants.</p> <p>COT ADEME signé</p> <p>Charte zéro emballage plastique signée</p> <p>COD en cours de rédaction</p>														
Objectif	Engager la collectivité dans les démarches régionales existantes														
Cible	Cotelub														
Partenaires	Région sur Provence Alpes Côte d'Azur, ARBE, Ademe														
Gisement mobilisable	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	Humain : chargée de mission prévention des déchets														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les démarches existantes → Développer des programmes d'actions (en lien avec le PCAET et le PLPDMA) <table border="1" style="margin-top: 5px; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: #9ACD32;"></td><td></td><td></td><td style="background-color: #9ACD32;"></td><td style="background-color: #9ACD32;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre d'actions inscrites dans les programmes d'actions (COD, Charte zéro déchet)</p> <p>Nombre d'actions réalisées</p>														

Axe 3	Action 2														
DEVELOPPER L'ECO- EXEMPLARITE	Sensibiliser les élus et les agents aux bonnes pratiques														
Contexte	<p>Il apparaît nécessaire de s'emparer de la thématique et s'engager de manière concrète dans des actions de réduction des déchets, afin de montrer l'exemple et de crédibiliser la démarche auprès des administrés. Cet engagement passe par l'implication des agents et des élus qui doivent être convaincus de l'intérêt et des bénéfices individuels et collectifs qu'elle peut apporter.</p> <p>Il s'agit d'une démarche au sein de Cotelub, et de proposer d'intervenir auprès des communes.</p>														
Objectif	<p>Former et sensibiliser les élus et agents des collectivités en tant qu'acteurs du fonctionnement des collectivités, mais également en tant qu'administrés du territoire.</p> <p>Rendre les collectivités exemplaires et capables de sensibiliser à la réduction des déchets.</p> <p>Respect de la réglementation applicable aux collectivités (décret 7flux, loi AGEC)</p> <p>Former des relais dans les communes et animer le réseau des relais</p>														
Cible	L'ensemble des agents et des élus de Cotelub et des communes.														
Partenaires	Organismes de formation, l'ADEME, les associations de sensibilisation à l'environnement, la Région, éco-organismes partenaires														
Gisement mobilisable	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	<p><u>Humain</u>: chargée de mission prévention des déchets, ambassadeur transition énergétique</p> <p><u>Matériel</u>: support de communication et d'information</p>														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Etablir un diagnostic sur les déchets produits et identifier la marge de progression → Organiser des réunions d'information sur la démarche du PLPDMA et présenter le diagnostic de l'état des lieux auprès des élus et des agents en s'appuyant sur les élus référents → Organiser des réunions pour définir les actions à mettre en place → Mettre en place les actions envisagées (supprimer les bouteilles d'eau jetable...) → Réaliser une communication de restitution <table border="1" style="margin-top: 20px; width: 100%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="background-color: red;"> </td><td style="background-color: #9ACD32;"> </td><td style="background-color: #9ACD32;"> </td><td style="background-color: #9ACD32;"> </td><td style="background-color: #9ACD32;"> </td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre d'agents sensibilisés</p> <p>Nombre d'élus sensibilisés</p>														

	Nombre d'actions réalisées
--	----------------------------

Retour d'expérience	
Projet	Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, Aisne
Résumé	<p>Les moyens de sensibilisation des élus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien individuel avec chaque maire - Module ADEME "Elus, comment réduire vos déchets ?" proposé à la fois aux maires et aux conseillers municipaux - Enquête sur les pratiques des mairies en matière de réduction des déchets
Chiffres clés	80 % des maires et toutes les secrétaires sensibilisés à la prévention en entretien individuel 4 groupes de travail formés

Axe 3	Action 3														
DEVELOPPER L'ECO- EXEMPLARITE	Promouvoir des évènements écoresponsables et outillés														
Contexte	<p>Le territoire présente un attrait touristique et de nombreuses manifestations sont organisées chaque année. Ces évènements sont des vitrines pour montrer l'engagement de la collectivité et sensibiliser le public à la réduction des déchets.</p> <p>L'office du Tourisme a recensé en 2021, 309 manifestations sur le territoire contre 479 à ce jour pour l'année 2022.</p>														
Objectif	Réduire la quantité de déchets produits lors des évènements organisés sur le territoire via l'accompagnement et l'incitation à l'organisation d'évènements éco-responsables.														
Cible	Tous les acteurs susceptibles d'organiser des évènements et leurs visiteurs														
Partenaires	<p>L'association Zéro Déchet Sud Luberon qui est volontaire pour accompagner la collectivité à créer un kit d'évènement éco-responsable.</p> <p>ADEME, la Région, la CCI, la CMAR, le département, l'office du tourisme, les communes, les associations, Coffees, comités des fêtes</p>														
Gisement mobilisable	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets</p> <p><u>Matériel</u> : Kit évènement éco-responsable (poubelle bi-flux, éco-cups, charte, signalétique...)</p>														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser un état des lieux des déchets produits lors d'un évènement (capitalisation festival DD Cotelub) → Définir les besoins et identifier un référent pour gérer la mutualisation → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs → Créer un kit évènements à mettre à disposition des acteurs et en promouvoir l'emploi → Valoriser les évènements éco-responsables <table border="1" style="margin-top: 5px; width: 100%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre d'évènements éco-responsables organisés</p> <p>Nombre d'actions mises en œuvre (tenue de stand)</p> <p>Nombre de participants lors des évènements</p>														

Retour d'expérience	
Projet	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Déchets du B, Loir-et-cher
Résumé	<p>De nombreux événements ont lieu sur les territoires de collecte de VAL-ECO et Aggropolys. Pour améliorer la gestion des déchets produits lors de ces événements, la Charte manifestation éco-responsable a été créée à destination des organisateurs d'événements (collectivités locales et associations). Elle doit permettre de mieux gérer les déchets produits sur site avant et au moment de l'événement.</p> <p>Des préconisations en matière de prévention figurent parmi les points de cette Charte, qui se compose de 17 actions dont 9 sont obligatoires, pour que la manifestation soit reconnue éco responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de supports papier pour communiquer, - Apposer sur les imprimés « Ne pas jeter sur la voie publique. A déposer dans le conteneur de tri papier », - Limiter la quantité d'emballages, - Mettre en place le tri des déchets recyclables, - Mettre en place le tri des déchets spécifiques (huile de friture, pyrotechnie...), - Installer des cendriers visibles ou distribuer des cendriers de poche - Former les membres de l'équipe d'organisation à la démarche éco-responsable - Désigner un ou plusieurs référents parmi les membres de l'équipe d'organisation à la gestion des déchets - Restituer un site propre. <p>En contrepartie du respect de ces engagements, les deux collectivités mettent à disposition gracieusement les équipements de collecte des déchets.</p> <p>Cette charte s'accompagne d'outils clés en mains pour faciliter la mise en œuvre de manifestations propres, et téléchargeables sur les sites valeco41.fr et aggropolys.fr.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils et astuces pour organiser votre manifestation (conseils tris et prévention des déchets) - Signalétique déchets (rappel des consignes de tri, engagement environnemental de la manifestation etc) <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banderoles/bâches « Agissons plus malin, jetons moins ! » à retirer auprès des services collecte. - Pour réduire les déchets constitués de gobelets plastiques, VAL-ECO propose en plus une aide à l'acquisition de gobelets réutilisables auprès des communes et associations qui composent le territoire du Blaisois (50% du TTC de la facture reversé par VAL-ECO dans la limite d'un plafond de 1000 € TTC).
Chiffres clés	<p>En 7 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 chartes signées - 16 demandes d'aides à l'acquisition de gobelets réutilisables

Axe 3	Action 4														
DEVELOPPER L'ECO- EXEMPLARITE	Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques														
Contexte	<p>Cotelub gère un certain nombre de commandes publiques, pour son territoire et pour les communes associées.</p> <p>Ainsi, pour l'année 2021, ce sont 36 marchés publics qui ont été réalisés.</p> <p>La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets oblige les collectivités à prévoir des critères et des clauses environnementales dans les commandes publiques en 2026.</p> <p>De plus, cette action s'inscrit en complémentarité avec le Contrat d'Objectif Territorial, engagé en 2022.</p>														
Objectif	Intégrer des clauses et critères environnementaux dans les commandes publiques														
Cible	L'ensemble des commandes publiques passées par Cotelub														
Partenaires	La direction administrative et financière														
Gisement mobilisable	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, juriste														
Etapes clés - Calendrier	<p>→ Mettre en place une clause type pour la gestion des déchets sur les marchés travaux Cotelub</p> <p>→ Accompagner les communes dans la prise en compte des critères environnementaux</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: olive;"></td><td style="background-color: olive;"></td><td style="background-color: lightgreen;"></td><td style="background-color: lightgreen;"></td><td style="background-color: lightgreen;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	Nombre de clauses type intégrées														

Retour d'expérience	
Projet	Syndicat de traitement des Déchets du Val de Marne (SIVED), Val de Marne
Résumé	<p>Dans le cadre de son projet "territoire zéro déchets zéro gaspillage" et son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2015-2020, le SIEVD, regroupant 219 256 habitants) a organisé une conférence débat sur le thème de la commande publique durable.</p> <p>Cette conférence s'inscrit dans le cadre des actions exemplaires de la collectivité et de ses adhérents.</p> <p>Organisée à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics, elle pour objectif de préciser les nouvelles règles de la commande publique, leur lien avec la Loi de Transition énergétique en tant que levier de promotion de l'économie circulaire.</p> <p>Ouverte à tous les agents territoriaux qui pratiquent l'achat public dans leur quotidien ou de façon occasionnelle, cette conférence a regroupé un public varié: élus, cadres et techniciens de différents services (achats, informatique, déchets, technique...) du territoire et d'ailleurs.</p> <p>Au cours de cette matinée, outre les aspects réglementaires, des retours d'expériences d'acteurs publics et privés ont été développés.</p> <p>L'objectif étant de lever le frein à l'émergence de la commande publique responsable en donnant les moyens d'agir aux acheteurs publics. La présence de certains acteurs privés a démontré leur capacité à répondre à cette commande publique durable, dès lors qu'elle est exprimée.</p>
Chiffres clés	<p>48 participants à la conférence sur un total de 55 inscrits; taux de participation de 76%.</p> <p>Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux participants, avec un taux de réponse de 54%.</p> <p>Beaucoup d'intérêt pour les thématiques abordées, 50% des répondant ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des intervenants et des conférenciers. Avis très positif sur la qualité des débats.</p> <p>En marge de la conférence, des échanges de contacts ont pu se faire entre acheteurs publics et entre acheteurs publics et acteurs privés.</p>

Axe 3		Action 5														
DEVELOPPER L'ECO- EXEMPLARITE	Intégrer dans les projets de Cotelub la prise en compte de la démarche du zéro déchet															
Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences « Voirie d'intérêt communautaire, Tourisme, Equipements culturels, sportifs et de loisirs et Aménagement de l'espace communautaire », Cotelub est amené à réaliser des projets d'aménagement structurant sur le territoire.</p> <p>En raison de la dimension touristique du territoire, les aménagements de Cotelub peuvent être vitrine de la démarche de prévention des déchets.</p>															
Objectif	Rendre visible les actions de prévention des déchets sur le territoire															
Cible	Tous les acteurs susceptibles d'organiser des évènements et leurs visiteurs															
Partenaires																
Gisement mobilisable	-															
Objectif de réduction	-															
Potentiel de réduction sur les 6 années	-															
Moyens mobiliser	à	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets</p> <p><u>Matériel</u> : matériel pour le recyclage et la prévention des déchets : conteneurs, recyclage mégots, affichage</p>														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser un état des lieux de la production de déchets sur les sites (touristes et activités économique : café) → Définir les besoins et identifier les possibilités (implantation de bacs, affichage) → Organiser des animations pour promouvoir le zéro déchets (artisans du zéro déchet) <table border="1" style="margin-top: 5px; width: 100%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td></tr> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028										
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre d'actions mises en place</p> <p>Nombre de personnes circulant sur le site (comptage Cotelub)</p> <p>Evolution des tonnages (suivi de la collecte de la borne OM enterrée)</p>															

AXE 4

SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS

Action 1 Développer des actions en faveur du changement de comportement

Action 2 Mettre en place des opérations témoins et reproductibles

Action 3 Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet

Action 4 Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention

Action 5 Sensibiliser les structures d'accueil touristique

Axe 4	Action 1														
SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS	Développer des actions en faveur du changement de comportement														
Contexte	<p>Selon la caractérisation effectuée en 2021, les ordures ménagères résiduelles (donc inévitables) ne représentent que 15% du contenu réel de ce qu'elles contiennent. Ce sont donc environ 6 666 tonnes de déchets qui pourraient être évités à l'année, soit 265kg/hab/an.</p> <p>7 842 tonnes OMr en 2021 – 312,3kg/hab/an</p> <p>85% de déchets évitables soit 6 666 tonnes de déchets évitables – 265,4 kg/hab/an</p> <p>1 176 tonnes de déchets non évitables – 46,8 kg/hab/an</p> <p>496 points de regroupement de bacs OMr (hors Cadenet et Cucuron) dont 60 de commun avec des PAV de tri sélectif.</p>														
Objectif	Accompagner les changements d'habitude dans la réduction et la gestion des déchets via des actions d'éducation à l'environnement														
Cible	Tous les administrés du territoire														
Partenaires	Les associations de sensibilisation au développement durable, les commerces alimentaires du territoire, les associations de sensibilisation au développement durable, les EHPAD														
Gisement mobilisable	6 666 tonnes de déchets évitables														
Objectif de réduction	2% par an (spécifiquement en lien avec les actions en faveur du changement de comportement)														
Potentiel de réduction sur les 6 années	<table> <tbody> <tr><td>Année 1</td><td>133t</td></tr> <tr><td>Année 2</td><td>131t</td></tr> <tr><td>Année 3</td><td>128t</td></tr> <tr><td>Année 4</td><td>125t</td></tr> <tr><td>Année 5</td><td>123t</td></tr> <tr><td>Année 6</td><td>121t</td></tr> </tbody> </table> <p>Soit un total de réduction sur 6 ans de 761tonnes, représentant 30kg/hab/an</p>	Année 1	133t	Année 2	131t	Année 3	128t	Année 4	125t	Année 5	123t	Année 6	121t		
Année 1	133t														
Année 2	131t														
Année 3	128t														
Année 4	125t														
Année 5	123t														
Année 6	121t														
Moyens mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, ambassadeur DD</p> <p><u>Matériel</u> : support de sensibilisation, outils pédagogiques</p>														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place une sensibilisation adéquate à la prévention des déchets → Réaliser des ateliers/animations sur différentes thématiques avec différents publics (écoles, marchés, etc) → Communiquer sur les coûts des déchets, notamment des OMr → Réaliser une caractérisation périodique des déchets <table border="1"> <tr><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									

Indicateurs d'impact et d'activité	Nombre d'actions réalisées Nombre de personnes sensibilisées Suivi des caractérisations déchets et tonnages
------------------------------------	---

Axe 4	Action 2														
SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS	Mettre en place des opérations témoins et reproductibles														
Contexte	<p>Selon la caractérisation effectuée en 2021, les ordures ménagères résiduelles (donc inévitables) ne représentent que 15% du contenu réel de ce qu'elles contiennent. Ce sont donc environ 6 666 tonnes de déchets qui pourraient être évités à l'année, soit 265kg/hab/an.</p> <p>7 842 tonnes OMr en 2021 – 312,3kg/hab/an</p> <p>85% de déchets évitables soit 6 666 tonnes de déchets évitables – 265,4 kg/hab/an</p> <p>1 176 tonnes de déchets non évitables – 46,8 kg/hab/an</p>														
Objectif	Rendre les foyers du territoire plus résilients et autonomes pour réduire leurs déchets en proposant de les accompagner pour des opérations témoins et reproductibles type : « famille 0 déchet »														
Cible	Tous les ménages du territoire à travers l'accompagnement de 10 foyers pilotes														
Partenaires	Les associations de protection de l'environnement, CMS du département, Zéro Waste France														
Gisement mobilisable	À identifier en pesant les déchets des familles volontaires (commencer l'opération par ces pesées)														
Objectif de réduction	15% (retour d'expérience de la ville de Roubaix -47% de déchets)														
Potentiel de réduction sur les 6 années	À calculer en fonction des pesées														
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, ambassadeur transition écologique <u>Matériel</u> : support de communication														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Choisir l'axe de travail : zéro gaspi, salle de bain zéro déchet, etc → Rechercher des familles volontaires et réaliser des pesées pour identifier le gisement captable et des bilans des coûts engendrés → Organiser des ateliers ou des outils de sensibilisation pour réduire les déchets → Pesées et bilan des coûts et des tonnages pour organiser des retours d'information → Communication sur l'opération <table border="1" style="margin-top: 20px; width: 55%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre de familles participantes</p> <p>Nombre d'ateliers réalisés</p> <p>(Bilan des déchets évités en comparant les pesées)</p> <p>(Bilan des coûts évités en comparant les achats)</p>														

Retour d'expérience	
Projet	Les familles z'héro déchet Roubaix, Nord
Résumé	<p>En 2014, la ville de Roubaix a été la première ville en France à répondre à l'appel à projets lancé par le ministère de l'Écologie en faveur du Zéro Déchet.</p> <p>Depuis, 800 familles roubaisiennes sont inscrites dans la dynamique qui a essaimé auprès des commerçants, des cantines scolaires, des crèches et des entreprises.</p> <p>Une boucle vertueuse qui fait de Roubaix un territoire de référence en matière de politique zéro déchet et d'économie circulaire. Retrouvez en chiffres les actions roubaisiennes.</p>
Chiffres clés	<p>8 ans de projet</p> <p>Environ 800 familles</p> <p>47% de réduction de déchets pour une famille sur un an</p> <p>1000€ d'économie pour une famille sur 1 an</p> <p>58 commerçants sont labélisés et une dizaine en cours de labellisation</p> <p>Une boîte de rangement de cuisine (ex. Tupperware) consignée créée</p> <p>400 ateliers répartis en 51 thèmes</p>

Projet	Osez changer_Ademe
Résumé	<p>En 2021, l'Ademe a accompagné 21 foyers volontaires avec l'appui d'un home-organiser.</p> <p>L'objectif : inventorier, trier et désencombrer leur logement pour s'engager vers une consommation plus responsable.</p>
Chiffres clés	<ul style="list-style-type: none"> - 37% de vêtements en moyenne - 23% d'objets divers

Axe 4	Action 3														
SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS	Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet														
Contexte	<p>Selon la caractérisation effectuée en 2021, les ordures ménagères résiduelles (donc inévitables) ne représentent que 15% du contenu réel de ce qu'elles contiennent.</p> <p>Les commerces représentent un pilier non négligeable pour la diminution des déchets sur le territoire. La redevance spéciale étant un des projets de Cotelub, il apparaît essentiel de les associer au PLPDMA (axe 7 du plan d'actions du PLPDMA). Spécificité de Cotelub : commerces de proximité.</p>														
Objectif	Proposer aux commerçants de s'inscrire dans une démarche « zéro déchet »														
Cible	Tous les commerçants du territoire														
Partenaires	La CCI, la CMAR, les associations de commerçants, association d'éducation à l'environnement														
Gisement mobilisable	A identifier en effectuant des pesées de déchets														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, ambassadeur transition écologique <u>Matériel</u> : support de communication														
Etapes clés Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Choisir l'axe de travail : commerçants zéro emballage → Travailler avec les chambres consulaires et les associations de commerçants pour identifier les dispositifs existants → Retour d'expérience des collectivités engagées (SIVED 83 et écosciences) → Identifier les dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire et les labels existants (commerce engagé) et le proposer aux commerçants → Rechercher des commerçants volontaires → Réaliser des pesées pour identifier le gisement captable et des bilans des coûts engendrés → Les accompagner pour réduire les déchets par des ateliers et ou des docs de sensibilisation → Pesée et bilan des coûts pour organiser des retours d'information <table border="1" style="margin-top: 5px;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	Nombre de commerçants participants (Bilan des déchets évités en comparant les achats) (Bilan des coûts évités en comparant les achats)														

Retour d'expérience	
Projet	Communauté de Communes du Pays de Lunel, Hérault
Résumé	<p>Objectifs :</p> <p>Sensibiliser les commerçants et artisans à adopter une démarche de gestion et de réduction des déchets</p> <p>Engager les commerçants et artisans volontaires dans une démarche éco-exemplaire</p> <p>Les soutenir pour réduire voire supprimer les sacs à usage unique</p> <p>Communiquer pour mettre en avant les volontaires et les bonnes pratiques</p>
Chiffres clés	<p>49 des 200 commerçants et artisans démarchés se sont engagés en signant la charte en 2015.</p> <p>10 000 sacs cabas ont été distribués aux commerçants participants</p>

Retour d'expérience	
Projet	Roubaix, Nord
Résumé	<p>Inclus dans leur projet de « famille z'héro déchet », la ville de Roubaix a souhaité inclure les commerçants dans la démarche de réduction des déchets.</p> <p>Avec le réseau de commerçants labellisés Zéro Déchet à Roubaix, la conseillère commerce zéro déchet a constaté dès 2019 différents souhaits de la part de ces commerçants engagés.</p> <p>19 commerçants participent à la bourse aux dons et donnent gratuitement 7 types de ressources différentes : Boîtes / Cagettes / Cartons, Papiers / Couverts en plastique / Divers / Pots, Bouteilles, Bocaux / Seaux Plastiques, Bidons.</p>
Chiffres clés	<p>La bourse aux dons existe depuis fin 2019. Elle est mise en ligne sur le site internet roubaixshopping.com.</p>

Axe 4	Action 4														
SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS	Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention														
Contexte	<p>Selon la caractérisation effectuée en 2021, les ordures ménagères résiduelles (donc inévitables) ne représentent que 15% du contenu réel de ce qu'elles contiennent. Ce sont donc environ 6 666 tonnes de déchets qui pourraient être évités à l'année, soit 265kg/hab/an.</p> <p>7 842 tonnes Omr en 2021 – 312,3kg/hab/an</p> <p>85% de déchets évitables soit 6 666 tonnes de déchets évitables – 265,4 kg/hab/an</p> <p>1 176 tonnes de déchets non évitables – 46,8 kg/hab/an.</p>														
Objectif	Développer la communication en faveur de la prévention des déchets au sein du territoire de Cotelub et porter à connaissance le travail engagé par Cotelub														
Cible	Tous les administrés du territoire														
Partenaires	La direction Animation Territoriale														
Gisement mobilisable	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens mobiliser	<u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, direction animation territoriale <u>Matériel</u> : support de communication, facebook, journal mensuel, campagne d'affichage														
Etapes clés Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Développer une communication adaptée pour diffusion grand public → Diffusion sur les réseaux cotelubiens et relais auprès des partenaires → Estimer le retour des habitants <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	Nombre de publications Nombre de personnes touchées Estimation qualitative de la communication														

Retour d'expérience	
Projet	Sitom Sud Rhône, Rhône
Résumé	<p>Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SITOM développe une communication générale sur la réduction des déchets. A l'exception du tri-bag, les documents de communication antérieurs à l'adoption du PLPD comportaient peu de références sur les gestes quotidiens visant à réduire la production de déchets à la source.</p> <p>C'est pourquoi une nouvelle stratégie a été adoptée allant dans le sens d'un renforcement de la communication sur la prévention des déchets, afin d'inviter les acteurs du territoire du SITOM à modifier leurs pratiques en vue de réduire les tonnages incinérés. De nombreux leviers de communication sont ainsi disponibles : guides, tracts, articles, affiches, charte d'engagement, participation à des évènements, mais aussi opération « familles témoins ».</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à l'objectif de réduction des OMR de 7% sur 5 ans dans le cadre du contrat ADEME - Sensibiliser le public sur la réduction des déchets à travers différents leviers de communication - Offrir aux usagers et aux différents acteurs des pistes concrètes en vue de réduire leur production de déchets, - Éveiller les consciences de chacun sur une meilleure gestion des déchets et plus largement sur le développement durable - Susciter des bonnes pratiques locales de la part des relais (habitants, structures publiques, établissements scolaires, entreprises,...) et communiquer sur ces dernières.
Chiffres clés	<p><u>Résultats quantitatifs :</u></p> <p>Nombre d'exemplaires du guide imprimé/diffusé : 5 000</p> <p>Nombre d'exemplaires du tract imprimé/diffusé : 7 000</p> <p>Nombre de supports de communication diffusés en 2010 : 20</p> <p>Nombre de supports de communication diffusés en 2011 : 25</p> <p>Nombre de charte d'engagement signés par des administrés : plus de 50 chartes signées en 2011</p> <p>Nombre de charte d'engagement signés par les communes : 8 au 31/07/2012</p> <p><u>Résultats qualitatifs :</u></p> <p>Influence positive du compostage des matières fermentescibles sur la production d'ordures ménagères (confirmation de cette action prioritaire en matière de réduction des déchets)</p> <p>Les rencontres directes et indirectes avec les usagers permettent d'obtenir un retour des pratiques de prévention (ex : couches lavables, gobelets réutilisables, compostage individuel..) avec des témoignages qui peuvent déclencher des actions (ex : compostage collectif)</p>

Axe 4	Action 5														
SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS	Sensibiliser les structures d'accueil touristique														
Contexte	<p>Sur l'année 2021, le territoire de Cotelub a proposé environ 5 400 lits. Ces chiffres ne représentent néanmoins pas le taux d'occupation réel sur l'année.</p> <p>Lors du pic saisonnier, la production de déchet du territoire de Cotelub enregistre une augmentation de 30% par rapport à sa production de déchets moyenne le reste de l'année.</p> <p>7 842 tonnes Omr en 2021 – 312,3kg/hab/an</p> <p>85% de déchets évitables soit 6 666 tonnes de déchets évitables – 265,4 kg/hab/an</p> <p>1 176 tonnes de déchets non évitables – 46,8 kg/hab/an.</p>														
Objectif	<p>Développer la communication en faveur de la prévention des déchets au sein des hébergeurs du territoire de Cotelub</p> <p>Réduire le pic saisonnier de production de déchets</p> <p>Diffuser les labels et encourager les hébergeurs à y adhérer</p>														
Cible	Tous les hébergeurs touristique du territoire														
Partenaires	Office du tourisme, hébergeurs touristiques, associations, chambres consulaires porteuses de démarches de labellisation, Parc du Luberon (marque parc)														
Gisement mobilisable	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, ambassadeur transition écologique</p> <p><u>Matériel</u> : support de communication, facebook, journal mensuel, campagne d'affichage</p>														
Etapes clés Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Référencer toutes les structures d'accueil touristiques et hébergeurs → Faire un état des lieux des lieux des moyens mis à disposition pour le tri et la prévention des déchets des structures d'accueil touristiques et des hébergeurs (colonnes de tri à proximité, composteur, etc...) → Créer un support d'information « Prévention Gestion Déchet » à mettre à disposition des touristes via leurs hébergeurs (Hôtel, gîtes, location, camping ...) → Identifier les labels existants et encourager les hébergeurs touristiques à y adhérer <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre de supports d'information « Prévention Gestion Déchet » distribués</p> <p>Nombre de personnes touchées</p>														

Nombre d'hébergeurs inscrits dans un label durable

Retour d'expérience	
Projet	Cc de Gorges Causses Cévennes, Lozère
Résumé	<p>Le Programme Local de Prévention Sud Lozère est fortement impacté par la saison touristique qui fait, suivant les années, multiplier la population par 10. Les tonnages de Mai à Septembre représentent près de la moitié de la production annuelle.</p> <p>Sensibiliser les hébergeurs touristiques qui accueillent cette population ponctuelle est essentiel pour gérer au mieux l'évolution des tonnages. Les déchets les plus produits lors des saisons touristiques sont les biodéchets et les emballages.</p> <p>Les touristes, dans le choix de leur camping ou gîte pour leur vacance, sont de plus en plus orientés vers l'éco tourisme dans son ensemble (pas uniquement sur le volet déchet).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'association Cévennes Eco tourisme propose un accompagnement des hébergeurs présents dans le Parc National des Cévennes les visant à adhérer à la Charte Eco touristique notamment. <p>Objectifs généraux :</p> <p>Mobiliser un maximum d'hébergeurs touristiques à cette thématique de l'éco tourisme et présenter les dispositifs d'accompagnement et les outils existants sur le département.</p>
Chiffres clés	<p><u>Résultats quantitatifs :</u></p> <p>13 hébergeurs touristiques ainsi que 6 élus ou agents techniques ont participé à cette journée.</p> <p><u>Résultats qualitatifs :</u></p> <p>Autant de personnes qui participent à la journée de sensibilisation sont autant de professionnels sensibilisés.</p>

AXE 5

AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

-
- Action 1 Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets
 - Action 2 Accompagner la création de Repair Café et porter à connaissance le réseau des Répar'acteurs
 - Action 3 Etudier la faisabilité de création d'un équipement structurant de prévention des déchets

Axe 5	Action 1												
AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES OBJETS	Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets												
Contexte	<p>Les objets en bon état et réutilisables sont parfois directement éliminés avant d'être réutilisés.</p> <p>En 2021, les tonnages de la déchetterie ont représenté :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mobilier</th> <th>Encombrant</th> <th>Déchets équipement électronique et électrique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>491t</td> <td>1850t</td> <td>285t</td> </tr> </tbody> </table> <p>Selon la caractérisation de 2021, plus de 4% des textiles se trouvent dans les OMr, représentant plus de 300t annuellement.</p> <p>Soit un total de 2 926tonnes sur l'année, représentant 117kg/hab/an</p>	Mobilier	Encombrant	Déchets équipement électronique et électrique	491t	1850t	285t						
Mobilier	Encombrant	Déchets équipement électronique et électrique											
491t	1850t	285t											
Objectif	<p>Détourner les flux et tonnages de la déchetterie et des OMr</p> <p>Promouvoir le pôle environnement : vitrine de la prévention des déchets et de la 2^{nde} vie des objets (55 000 passages par an)</p> <p>Identifier les initiatives existantes pour faire connaître les services proposés aux usagers et professionnels par les structures implantées et/ou intervenant sur le territoire (associations et professionnels)</p> <p>Valoriser, sensibiliser au réemploi et à la réparation.</p> <p>Diminuer la quantité d'ordures ménagères en valorisant les textiles.</p> <p>Promouvoir les professionnels/associations du territoire</p>												
Cible	Tous les administrés du territoire												
Partenaires	Les acteurs de l'activité sociale et solidaire qui œuvrent dans le réemploi des objets : Recyclerie, la Recyclette, les associations, envi2e (atelier du bocage) (ecosystem), les professionnels de la réparations												
Gisement mobilisable	2 626 tonnes soit 105kg/hab/an												
Objectif de réduction	2% par an												
Potentiel de réduction sur les 6 années	<table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tonnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Année 1</td> <td>59t</td> </tr> <tr> <td>Année 2</td> <td>58t</td> </tr> <tr> <td>Année 3</td> <td>56t</td> </tr> <tr> <td>Année 4</td> <td>55t</td> </tr> <tr> <td>Année 5</td> <td>54t</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit un total de réduction de 282tonnes sur 6 ans, représentant environ 11kg/hab.</p>	Année	Tonnes	Année 1	59t	Année 2	58t	Année 3	56t	Année 4	55t	Année 5	54t
Année	Tonnes												
Année 1	59t												
Année 2	58t												
Année 3	56t												
Année 4	55t												
Année 5	54t												
Moyens mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, ambassadeur transition écologique</p> <p><u>Matériel</u> : support de communication</p>												
Etapes clés - Calendrier	<p>→ Recenser les initiatives de réemploi et réparation sur le territoire de Cotelub ainsi que les plateformes existantes (associations et professionnels)</p> <p>→ Mettre en forme un document répertoriant les initiatives au sein du territoire de Cotelub et aux alentours</p>												

	<ul style="list-style-type: none"> → Contractualiser avec des acteurs du réemploi → Organiser un évènement notable au sein du Pôle Environnement avec notamment les associations et professionnels de la récupération pour sensibiliser les administrés → Retour sur le nombre d'objets déviés de la destruction 														
	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre de participants aux évènements</p> <p>Nombre d'initiatives sur le territoire</p> <p>Nombre de professionnels/associations du réemploi/réparation sur le territoire</p> <p>Suivi des tonnages</p>														

Retour d'expérience	
Projet	Communaute de Communes de l'Ernee, Mayenne
Résumé	<p>La Communauté de communes de l'Ernée engagée depuis 2009 dans un Programme Local de Prévention des Déchets, décliné en 17 actions, a souhaité valoriser la part « réemployable » des encombrants collectés sur les déchetteries intercommunales. Par le biais d'un partenariat, elle confie à l'association EMMAÜS 53 la collecte, le traitement et la vente de la part « réemployable » des encombrants collectés en déchetterie et Le relais pour les TLCs. Pour accompagner ce dispositif, des animations et une customisation de la benne réemploi ont été mises en place.</p> <p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Inciter les usagers à faire réparer, réemployer ou donner leurs objets usagers. Mettre en avant les solutions du territoire permettant un réemploi des objets. Intensifier le nombre de conteneurs textiles sur le territoire.
Chiffres clés	<p><u>Résultats quantitatifs :</u></p> <p>70.46 tonnes de déchets textiles ont été collectées par LE RELAIS DE BRETAGNE.</p> <p>Par Emmaüs : 22.8 tonnes de déchets réemployables collectés (conteneur déchetterie) + 4,5 tonnes (local Emmaüs Ernée) en 2013 et 25 tonnes de textiles (estimation local Emmaüs).</p> <p>Par la « Ptit'boutique » (Service communautaire qui collecte les dons de vêtement en bon état pour ensuite les proposer à moindre coût pour les familles les plus démunies) : 4 à 5 sacs par semaines soit environ 5 tonnes de textiles, chaussures, sac en bon état.</p> <p>Total textiles : 100.5 tonnes de textiles, chaussures, sacs, linge collectés qui ont eu une seconde vie.</p> <p>Total objets réemployables : 27 tonnes.</p> <p><u>Résultats qualitatifs :</u></p> <p>La qualité du partenariat (Mise en place d'une Convention de partenariat avec Emmaüs)</p> <p>Projet mené à l'échelle d'un département. Regroupement des 12 EPCI en faveur du projet sur leur territoire respectif. Economie d'échelle et dynamique collective stimulante</p> <p>Bonne implication des acteurs</p> <p>Action de solidarité</p> <p>Développement économique et social territorial</p> <p>Développement d'une nouvelle filière sur les déchetteries.</p> <p>Suivi des quantités détournées.</p> <p>Formation des gardiens de déchetteries</p>

Axe 5	Action 2
AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES OBJETS	<p>Accompagner la création de Repair Café</p> <p>Porter à connaissance des professionnels le label des Répar'acteurs</p> <p>Faire connaître le réseau des Répar'acteurs au grand public</p>
Contexte	<p>De nombreuses initiatives émergent sur le territoire pour encourager la réparation. Néanmoins, ces initiatives ne sont pas systématiquement connues.</p> <p>La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a notamment développé le label « Répar'acteurs ». Leur objectif : réduire la production de déchets grâce à la réparation.</p> <p>Réparer c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prolonger l'utilisation des objets • économiser des matières premières, de l'énergie et de l'eau • limiter le transport de produits neufs et le rejet de gaz à effet de serre • valoriser le savoir-faire et l'expertise technique des artisans de la réparation • favoriser l'économie de proximité <p>Actuellement sur le territoire, 3 réparateurs sont inscrits dans le réseau.</p>
Objectif	<p>Porter à connaissances des professionnels le label des Répar'acteurs</p> <p>Faire connaître le réseau des Répar'acteurs au grand public</p> <p>Accompagner la création de Repair Café</p>
Cible	Les professionnels du territoire et le grand public
Partenaires	Les associations de sensibilisation au développement durable, les professionnels de la réparation, CMAR, CRCI
Gisement mobilisable	-
Objectif de réduction	-
Potentiel de réduction sur les 6 années	-
Moyens à mobiliser	<p>Humain : chargée de mission prévention des déchets</p> <p>Matériel : support de communication</p>
Etapes clés - Calendrier	<p>Porter à connaissance des professionnels le label des Répar'acteurs</p> <p>→ Identifier les professionnels de la réparation</p> <p>→ Les informer sur le label des répar'acteurs et les mettre en lien avec la CMAR</p> <p>Faire connaître le réseau des Répar'acteurs au grand public</p> <p>→ Identifier les Répar'acteurs du territoire et communiquer auprès du grand public</p> <p>→ Développer la communication pour informer le public (affichage en ressourcerie, à la déchetterie, auprès des communes, etc)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> → Demander aux professionnels si la communication a eu un impact sur leur activité (augmentation des personnes accédant au service) <p>Accompagner la création de Repair Café</p> <ul style="list-style-type: none"> → Faire venir un Repair Café sur le territoire pour porter à connaissance ce types d'initiatives → Encourager ce genre d'initiatives porté par des associations (cf retour d'expérience Apt) → Accompagner la création du projet (moyen humain, logistique et matériel) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">2022</th><th style="text-align: center;">2023</th><th style="text-align: center;">2024</th><th style="text-align: center;">2025</th><th style="text-align: center;">2026</th><th style="text-align: center;">2027</th><th style="text-align: center;">2028</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"></td><td style="text-align: center;"></td><td style="background-color: red; text-align: center;"> </td><td style="background-color: red; text-align: center;"> </td><td style="background-color: red; text-align: center;"> </td><td style="text-align: center;"></td><td style="text-align: center;"></td></tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre de réparateurs inscrits au label des Répar'acteurs</p> <p>Nombre de portraits réalisés et diffusés</p> <p>Nombre de Repair Café organisés</p>														

Retour d'expérience	
Projet	Communauté de Communes Blavet Bellevue Ocean, Morbihan
Résumé	<p>La CCBBO, en tant que territoire "Zéro Déchet Zéro Gaspillage" a souhaité organiser un « Repair Café » (Café de la réparation) sur son territoire afin de sensibiliser les usagers à la réparation des objets. En effet, le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets, le tout dans une démarche d'économie circulaire.</p> <p>Le premier Repair Café de la CCBBO a été organisé en avril 2018 sur la commune de Kervignac.</p> <p><u>Objectifs généraux :</u></p> <p>Sensibilisation du grand public à la réparation des objets dans une démarche d'économie circulaire.</p>
Chiffres clés	<p><u>Résultats quantitatifs :</u></p> <p>La première année de l'action (avril 2018 - avril 2019) :</p> <p>11 ateliers organisés.</p> <p>16 bénévoles mobilisés.</p> <p>194 personnes ont participé aux ateliers (47% des participants ont plus de 60 ans).</p> <p>68 objets ont été réparés (91% des objets à réparer sont des appareils électriques).</p> <p><u>Résultats qualitatifs :</u></p> <p>Les bénévoles sont motivés et intéressés par la réparation et le partage de savoir-faire.</p> <p>Les visiteurs sont satisfaits d'avoir une alternative pour réparer leurs objets.</p>

Axe 5	Action 3
AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES OBJETS	Etudier la faisabilité de création d'équipements structurants de prévention des déchets
Contexte	<p>Projet de territoire : création d'un équipement structurant pour renforcer la capacité du territoire à prendre en charge les déchets produits et sensibiliser les usagers sur la prévention et valorisation des déchets du territoire.</p> <p>Des pistes existent notamment par :</p> <p><u>Tri des déchets</u></p> <p>La caractérisation des ordures ménagères résiduelles indique que sur les 8 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées chaque année, seulement 15% sont réellement des ordures ménagères résiduelles et pour le reste (85%) il s'agit de déchets évitables (gaspillage alimentaire) ou de déchets pour lesquels des filières de traitement et de valorisation existent (bio déchets, collecte sélective des emballages et du verre, cartons, textile ou flux de déchetterie).</p> <p><u>Déchetteries</u></p> <p>Le Pôle Environnement rencontre un succès grandissant avec plus de 55 000 passages/an en 2021</p> <p>Réglementation pour les flux en déchetterie (Pôle Environnement à saturation (fréquentation et espace) et pas d'équipement dédié pour les professionnels ni d'espace réemploi</p> <p>Développement des filières REP à venir (déchets du bâtiment, plâtre, jouets en plastique)</p> <p>Les contributions aux déchetterie LMV & Métropole représentent 400 k€ en 2021, contre 200k€ en 2017</p>
Objectif	<p>Renforcer la capacité du territoire à gérer ses déchets et à se doter d'outils de réemploi</p> <p>Etre un territoire pilote : visibilité du projet</p>
Cible	Tous les administrés et professionnels du territoire
Partenaires	Région, ADEME, CCI, CMAR, Eco organismes, sociologues
Gisement mobilisable	A estimer
Objectif de réduction	-
Potentiel de réduction sur les 6 années	-
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : les directions Technique et Environnement, Ressources, Animation territoriale, Urbanisme et Aménagement
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Faire un état de l'art des solutions industrielles existantes et innovantes pour le tri et la valorisation des déchets → Identifier les besoins de la collectivité : prévoir des phases de concertation (éviter les ninby) → Définir si l'étude s'effectue en interne ou externe via un bureau d'étude → Identifier les collectivités ayant mis en place un système identique pour un retour d'informations (exemples : SMICVAL, Pellenc SA, ...) → Identifier le foncier disponible et la conformité avec les documents d'urbanisme

	→ Etudes environnementales et dossier ICPE selon le classement														
	→ Choix du mode de gestion et marché associé														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td></tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	Etude de faisabilité														

Retour d'expérience	
Projet	SMICVAL, Gironde
Résumé	<p>Le SMICVAL a engagé un plan de modernisation de son réseau de 12 déchetteries comprenant la reconstruction complète du site de Vayres, devenu obsolète et inadapté à la fréquentation et aux besoins nouveaux. Le site existant, peu respecté et souvent dégradé est alors fermé et un nouvel équipement voit le jour sur un nouveau terrain de 5/525 m².</p> <p>L'idée à travers ce nouveau site : se projeter sur l'équipement de demain et ne pas construire une déchetterie pour 20 ans sur un modèle datant d'il y a 20 ans.</p> <p>La commune de Vayres, site pilote pour cette expérimentation, est choisie pour son implication dans la prévention et le tri (réductions de fréquences déjà mises en œuvre et acceptées par les habitants).</p> <p>Le concept est de créer un supermarché inversé nommé « Smicval Market » permettant aux usagers de venir déposer les objets dont ils n'ont plus besoin et que d'autres peuvent venir prendre (le concept n'est pas une recyclerie, la finalité n'est pas la vente d'objets et la configuration spatiale n'est pas la même).</p> <p>Le principe est le suivant : « donnez – prenez – recyclez ». Le SMICVAL souhaite ainsi initier un changement de comportement de ses usagers en leur donnant la possibilité de ne plus penser l'objet comme un déchet mais comme une ressource. Ils ne se pressent plus pour jeter, se débarrasser mais prennent le temps d'envisager leur déchet comme une éventuelle ressource utile pour un autre.</p> <p>Ce site est également un lieu de formation, de sensibilisation, de réemploi et réutilisation, de don (l'usager ne jette plus, il donne en priorité ce dont il n'a plus l'utilité), de partage (basé sur l'économie de la fonctionnalité), de recyclage d'un maximum de filières (CD, capsules de café, bouchons de liège, etc...), d'expérimentation, etc.</p> <p>Des services déconcentrés du SMICVAL sont également proposés aux usagers (retrait de bac, de composteur, de carte d'accès, de sacs pour la collecte des biodéchets).</p> <p>Ce site a été conçu de manière à pouvoir créer du lien social et permettre l'organisation d'évènements : espace terrasse, Repair Café évènementiel ou encore ventes occasionnelles de jouets et livres avant Noël.</p> <p>Le parcours de l'usager sur le site respecte le principe de la hiérarchie des modes de traitement des déchets : prévention / recyclage / traitement.</p> <p>Le site est composé de 3 zones distinctes : la maison des objets, le préau des matériaux et une série d'alvéoles permettant les dépôts au sol. L'originalité est de pouvoir, pour chaque flux, imaginer au moment du dépôt, la possibilité de donner et de reprendre (exemple : dans l'alvéole de dépôt des gravats pourront être donnés et récupérés des parpaings, du carrelage, un évier, un sac de ciment, etc...).</p> <p>En parallèle, il a été décidé de mettre en place un contrôle d'accès (comme sur tous les sites du Smicval) afin de répondre à la problématique des apports extérieurs au SMICVAL (518 kg/hab/an collectés sur la déchetterie de Vayres en 2014, contre 316 en moyenne sur les autres déchetteries du SMICVAL et 224 en Gironde).</p> <p><u>Objectifs généraux :</u></p> <p>Une ambition politique : Replacer les citoyens au cœur du fonctionnement et innover pour marquer la transition.</p>

2 Finalités : changer l'image de déchets et modifier le comportement des citoyens pour

- Aller plus loin dans la réduction des déchets et dans le recyclage
- Développer de nouvelles filières de tri et de recyclage
- Améliorer les conditions d'accueil et d'usage, de vie au travail et créer du lien social

Objectifs quantitatifs :

L'objectif du SMICVAL était de réduire de 25% le tonnage de déchets tout venant (déchets enfouis) par rapport à l'équipement précédent.

Chiffres clés

Résultats quantitatifs :

- 60% de déchets destinés à l'enfouissement
- 30% de déchets au global
- +85% de valorisation

Environ 6% des habitants hors zone sont venus au moins 1 fois

Coûts de fonctionnement 600K€/an (amortissement compris) soit équivalent à une déchetterie nouvelle génération (sans recyclerie et dispositif de réemploi)

Résultats qualitatifs :

Un lieu apaisé, un lien social reconstitué. La sociologie des utilisateurs est modifiée : des familles avec enfants, un temps de présence sur site plus long.

Aucun dépôt sauvage ni acte de vandalisme

De nouveaux métiers : agent d'accueil, chef de rayon, logisticien/manutentionnaire

AXE 6

AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

-
- Action 1 Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise
 - Action 2 Suivre les déchets correspondant au BTP
 - Action 3 Développer l'économie circulaire pour les déchets du BTP

Axe 6	Action 1														
AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise														
Contexte	<p>Cotelub a recensé 19% des 3 000 entreprises recensées du territoire (composé d'au moins 1 salarié) qui pourraient être concernés par cette action. Ce public reste peu sensibilisé à la prévention des déchets.</p> <p>L'action visant à étendre la redevance spéciale est une bonne entrée en matière pour promouvoir les bonnes pratiques en entreprise (tri sélectif, prévention des déchets)</p> <p>Les DAE (déchets activités économiques) représentent en moyenne 20% des DMA.</p> <p>Soit 3 209 tonnes pour l'année 2021.</p> <p>Cotelub a également la compétence des zones d'activité intercommunale.</p> <p>Le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre, soumet au tri des 7 flux les entreprises qui génèrent plus de 1 100 litres de déchets par semaine.</p>														
Objectif	Sensibiliser les entreprises aux bons gestes														
Cible	Les professionnels du territoire														
Partenaires	Association de commerçants, association de sensibilisation au développement durable, CRCI, CMAR, responsables RSE														
Gisement mobilisable	A estimer														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens mobiliser	<p>Humain : chargée de mission prévention des déchets, ambassadeur transition écologique, chargée de mission attractivité</p> <p>Matériel : support de communication</p>														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les entreprises concernées par la mise en place potentielle de la redevance spéciale → Communiquer auprès des entreprises sur les dispositifs existants pour diminuer la quantité des OM (bac jaune, compostage, sensibilisation prévention des déchets, décret 7 flux) → Créer une charte pour la gestion des déchets, accompagner les entreprises sur les zones d'activités d'intérêt intercommunal <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									

Indicateurs d'impact et d'activité	Nombre d'entreprises sensibilisées Analyse des tonnages dans le temps
--	--

Retour d'expérience	
Projet	Conseil Départemental des Deux Sèvres
Résumé	<p>Depuis 2009, le Conseil général des Deux Sèvres porte le plan départemental de prévention des déchets, relayé au niveau local par 5 programmes locaux de prévention des déchets.</p> <p>La Chambre de Commerce et d'Industrie est un partenaire privilégié du plan pour porter les actions de prévention des déchets auprès de ses ressortissants. Dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets, elle continue la sensibilisation des entreprises à la thématique à travers différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation à la prévention des déchets dans les formations « Créeateurs et repreneurs d'entreprises » ; - un événement « p'tit déj' CCI » en novembre 2011 sur la prévention et la valorisation des déchets des entreprises ; - la distribution de la brochure de sensibilisation « La réduction des déchets en entreprise, tout le monde y gagne » <p>Pour aller plus loin, le Conseil général et la CCI Deux-Sèvres ont entrepris conjointement de former et accompagner des entreprises dans leur projet de réduction de la production de déchets.</p> <p><u>Objectifs généraux :</u></p> <p>L'objectif pour le Conseil général et la CCI Deux-Sèvres est d'offrir les clés de succès aux PME-PMI pour mesurer suivre et réduire la quantité de leur déchets grâce à un accompagnement gratuit et des ateliers participatifs.</p> <p>L'objectif pour les entreprises participantes : diminuer la quantité de leurs déchets de 10% en seulement un an.</p>
Chiffres clés	<p><u>Résultats quantitatifs :</u></p> <p>15 entreprises se sont inscrites au cycle projet.</p> <p>12 entreprises se sont engagées dans un plan d'actions pour réduire de 10% leur production de déchets en 1 an. Les résultats, au terme de 12 mois d'efforts, sont très encourageants. Certaines entreprises ont même largement dépassé l'objectif de 10% de réduction.</p> <p><u>Résultats qualitatifs :</u></p> <p>Les programmes d'actions permettent d'agir sur des axes spécifiques à leur activité, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En amont : en travaillant avec leurs fournisseurs pour réduire leurs déchets d'emballages. - A la production : en adaptant le process pour réduire les pertes ou réduire la présence de produits dangereux et donc la toxicité de leurs déchets - En aval : en communiquant auprès des consommateurs, ou encore en assurant une meilleure valorisation de leurs déchets <p>L'ensemble des participants souhaite poursuivre la démarche et envisage de développer de nouvelles actions dans les prochains mois.</p>

Axe 6	Action 2														
AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Suivre les déchets correspondant au BTP														
Contexte	<p>Actuellement, sur les tonnages collectés au pôle environnement, Cotelub ne peut pas différencier ceux produits par les particuliers de ceux des professionnels.</p> <p>De plus, le contexte de gestion des déchets est en perpétuel évolution, certaines responsabilités élargies du producteur sont en attente de création, notamment celle concernant les déchets du BTP.</p> <p>Cotelub fait face à des dépôts sauvages sur le territoire malgré l'accès au pôle environnement et aux déchetteries conventionnées et ces dépôts sont majoritairement issus des déchets du BTP (gravats).</p> <p>Actuellement les déchets d'amiante ne sont pas acceptés au pôle environnement mais dans le cadre de la création du nouvel éco-organisme « éco-maison », Cotelub souhaite proposer un exutoire pour l'ensemble des déchets du BTP.</p>														
Objectif	Anticiper la mise en place réglementaire de la REP à venir														
Cible	Les professionnels du territoire														
Partenaires	Le pôle environnement, les professionnels du territoire, Région, DREAL, CMAR, CRCI, Ademe, éco-organismes à venir, réseau Preci														
Gisement mobilisable	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, les agents de la déchetterie														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Faire un état des lieux du fonctionnement actuel de la déchetterie et de la collecte des dépôts sauvages sur le territoire (Trash Spotter) → Faire un état de l'art des méthodes utilisées au sein des autres collectivités → Identifier le dispositif le plus pertinent pour le territoire de Cotelub → Suivre les déchets correspondant aux BTP au sein de la déchetterie <table border="1" style="margin-top: 5px; width: 100%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"> </td><td style="background-color: #9ACD32;"> </td><td style="background-color: #8B4513;"> </td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Mettre en place un outil pour le suivi des déchets correspondants au BTP</p> <p>Suivi des tonnages des déchets du BTP</p>														

Axe 6	Action 3														
AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Développer l'économie circulaire pour les déchets des acteurs économiques														
Contexte	<p>Les DAE (déchets activités économiques) représentent en moyenne 20% des DMA.</p> <p>Soit 3 209 tonnes pour l'année 2021.</p> <p>Le COT permet de renforcer les politiques et actions du territoire en matière du climat air énergie et de l'économie circulaire.</p> <p>Il a été signé en janvier 2022, mais la mise en œuvre mai 2022 donc fin mai 2026.</p> <p>La première étape consiste à réaliser un état des lieux des actions déjà en cours.</p>														
Objectif	<p>Faire un état des lieux des dispositifs existants sur le territoire (COT)</p> <p>Développer un dispositif d'échange de matières entre les professionnels, voire particuliers.</p> <p>Faire connaître les initiatives existantes : plateformes en ligne</p> <p>Soutenir les initiatives privées d'économie circulaire</p>														
Cible	Tous les professionnels du territoire														
Partenaires	Les professionnels du territoire, le pôle environnement, Région, Ademe, CMAR, CRCI, DREAL														
Gisement mobilisable	A estimer														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	A estimer														
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets, chargée de mission COT <u>Matériel</u> : support de communication														
Etapes clés - Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Lister les initiatives existantes qui proposent ce genre de dispositif (sur le territoire et en dehors) → Créer un support de communication recensant ces dispositifs → Diffuser à l'ensemble des professionnels du territoire les initiatives et plateformes existantes → Elaboration du COT : réalisation d'un état des lieux, création d'un programme d'actions dédiés et mise en œuvre du COT <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 50%;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"> </td><td style="background-color: olive;"> </td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Nombre d'initiatives recensées</p> <p>Nombre de professionnels inscrits au dispositif</p>														

Retour d'expérience	
Projet	Mairie de Miramas, Bouches du Rhône
Résumé	<p><u>Objectifs généraux :</u></p> <p>Cette étude part du constat suivant : de nombreux « grands » projets ont été recensés pour les 10 prochaines années (période 2019-2030), avec tout autant de Maîtrises d’Ouvrage différentes (Ville, métropole, Département, Bailleurs sociaux, aménageurs, entreprises), impliquant un potentiel de déchets et donc un potentiel de ressources secondaires important.</p> <p>Les 3 objectifs de cette étude sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie d'Economie Circulaire autour d'un projet commun, à l'échelle du territoire de Miramas (création de valeurs). - Mettre en place une gouvernance territoriale autour de ce vaste projet expérimental de mutualisation et partager cette expérience avec d'autres territoires, à travers une méthodologie reproductible. - Engager/fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour de ce projet territorial pour intégrer une véritable stratégie d'économie circulaire axée notamment sur le réemploi/la réutilisation/le recyclage des matériaux issus des chantiers et l'économie des ressources naturelles. <p><u>Objectifs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les quantités de déchets pour envisager un réemploi et un recyclage sur d'autres chantiers sur le territoire de Miramas - 70 % minimum des déchets du BTP valorisés sous forme de matière (Loi LTECV 2015 et PRPGD) en 2025 - réutilisation de matériaux inertes issus de déconstruction dans des opérations de construction du territoire miramasséen - Réutilisation de matériaux de second oeuvre issus des opérations de déconstruction de 13 habitat dans la construction de bâtiments communaux (école, centre social)
Chiffres clés	<p><u>Résultats quantitatifs :</u></p> <p>Les résultats de cette étude ne sont pas immédiats mais pourront être évalués dans le cadre de deux chantiers démonstrateurs inscrits dans le programme Filidéchets : la construction de l'école Van Gogh et la construction du centre social Giono. Ces deux marchés disposent d'AMO experts en économie circulaire. Ils veilleront à ce que des matériaux issus de destructions liées aux opérations ANRU par 13 Habitat ou par l'EPAD, sur la Zone d'activité Boule noire, soient intégrés aux chantiers.</p> <p><u>Résultats qualitatifs :</u></p> <p>Les résultats sont étroitement liés à l'anticipation des projets de démolition et de constructions croisées ainsi que l'engagement de l'ensemble des Maîtres d’Ouvrage. Ce sont sont les deux conditions sine qua non de la réussite de cette étude en termes de réemploi/réutilisation/recyclage des matériaux issus des chantiers du BTP.</p>

AXE 7

UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION

Action 1 Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets

Action 2 Etudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste

Axe 7	Action 1														
UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DECHETS	Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets														
Contexte	<p>Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.</p> <p>Mise en place depuis 2020 au sein de la collectivité</p>														
Objectif	<p>Mettre en place ces outils de gestion adaptés.</p> <p>Analyser les résultats pour permettre d'optimiser les coûts du SPPGD</p>														
Cible	Cotelub														
Partenaires	Ademe, direction des ressources humaines														
Gisement	-														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	<p><u>Humain</u> : chargée de mission valorisation des déchets, une référente à la direction administrative et financière</p>														
Etapes clés - Calendrier	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td style="background-color: #8B9E7E;"></td><td style="background-color: #8B9E7E;"></td><td style="background-color: #8B9E7E;"></td><td style="background-color: #8B9E7E;"></td><td style="background-color: #8B9E7E;"></td><td style="background-color: #8B9E7E;"></td><td style="background-color: #8B9E7E;"></td></tr> </table> <p>La méthode ComptaCoût® est déjà mise en place depuis 2019.</p>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	<p>Mise en place de la matrice des coûts</p> <p>Analyser les résultats pour comparer année après année</p>														

Axe 7	Action 2														
UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DECHETS	Etudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste														
Contexte	<p>La redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets, effectués par le service public de collecte.</p> <p>Sur l'ensemble des environ 517 entreprises ayant au moins 1 salarié du territoire, seuls 13 professionnels (soit 2,5% des acteurs économiques) sont actuellement soumis à la redevance spéciale et ne couvre pas l'ensemble des coûts réels liés à la collecte et au traitement des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant de la RS ne représente que 1,5 % du montant de la TEOM alors qu'en moyenne, en France elle représente entre 5 et 10% <p>Stabilité de la RS sur le territoire de Cotelub :</p> <p>2018 : 49 084 €</p> <p>2021 : 51 388 €</p>														
Objectif	<p>Etudier la faisabilité de mise en place d'une fiscalité au plus juste pour l'ensemble des administrés du territoire</p> <p>Engager une démarche progressive de déploiement d'une fiscalité au plus juste</p>														
Cible	Les administrés du territoire														
Partenaires	Ademe (appel à projet), région, collectivités pour retour d'expériences														
Gisement mobilisable	Théoriquement : 7 842 tonnes d'OMr														
Objectif de réduction	-														
Potentiel de réduction sur les 6 années	-														
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : chargée de mission prévention des déchets														
Etapes clés - Calendrier	<p>→ Répondre à l'appel à projet de l'Ademe sur l'étude de faisabilité d'une redevance incitative</p> <table border="1"> <tr> <td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td></tr> <tr> <td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
Indicateurs d'impact et d'activité	Répondre à l'appel à projet de l'Ademe														

Retour d'expérience																																			
Projet	Syndicat du Bois de l'Aumône, Puy de Dôme																																		
Résumé	<p>Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) est un syndicat de collecte opérant sur 121 communes du département du Puy de Dôme pour 161 182 usagers ménages.</p> <p>La collectivité est pleinement engagée dans une gestion raisonnée des déchets sur son territoire et elle est pionnière dans de nombreux domaines (collecte sélective en bac, en porte à porte dès 2004, instauration de la redevance spéciale, 1er programme local de prévention en 2010, labellisée "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" dès 2014, ...)</p> <p>C'est notamment dans le cadre du programme de prévention, et conformément à l'article 46 de la loi 2009-967 du 3 aout 2009 (loi Grenelle) qu'elle lance dès 2010 une première étude sur la mise en place d'une tarification incitative.</p> <p>Cette première étude "d'opportunité" confiée à un bureau d'études spécialisé sera accompagnée de nombreuses études en interne (faisabilité), de contacts avec d'autres collectivités, avec des partenaires (ADEME, acteurs locaux,...) pour aboutir le 15 novembre 2012 à la décision de mise en oeuvre d'une "redévance incitative" à compter du 1er janvier 2015.</p> <p>En juin 2016, le projet est sensiblement modifié, si la volonté du comité syndical est bien d'aller, à terme, vers une redévance incitative, la décision est prise d'instaurer, de façon transitoire, une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) sur l'ensemble du territoire à compter du 1er janvier 2018.</p> <p>La TEOMi a une part fixe basée sur la TEOM (et donc en lien avec la situation antérieure) et une part incitative basée sur la nature et le volume des déchets produits. Ce dispositif permet d'aller plus progressivement vers une tarification basée uniquement sur le service et la production de déchets.</p>																																		
Chiffres clés	<p><u>Résultats quantitatifs :</u></p> <p>Quantités OM et CS en kg/an/hab</p> <table> <thead> <tr> <th></th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OM</td> <td>182</td> <td>174</td> <td>164</td> <td>146</td> <td>144</td> </tr> <tr> <td>CS</td> <td>63</td> <td>60</td> <td>59</td> <td>52</td> <td>49</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résultats qualitatifs :</u></p> <p>Evolution du nombre de levées</p> <table> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>nombre</td> <td>2 355 397</td> <td>1 866 938</td> <td>1 689 324</td> </tr> <tr> <td>évolution</td> <td>- 21 %</td> <td>- 10 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Outre les enjeux environnementaux, la prévention des OMr était cruciale aussi pour des raisons financières. Depuis le début de la communication sur la tarification incitative les tonnages collectés ont considérablement diminué pour les ordures ménagères résiduelles (-21%) et la collecte sélective (-22%).</p>						2014	2015	2016	2017	2018	OM	182	174	164	146	144	CS	63	60	59	52	49		2016	2017	2018	nombre	2 355 397	1 866 938	1 689 324	évolution	- 21 %	- 10 %	
	2014	2015	2016	2017	2018																														
OM	182	174	164	146	144																														
CS	63	60	59	52	49																														
	2016	2017	2018																																
nombre	2 355 397	1 866 938	1 689 324																																
évolution	- 21 %	- 10 %																																	

Programme d'actions et potentiel de réduction

Différentes actions ont été définies pour chacun des axes de travail. Pour chaque axe de travail, le tableau ci-après liste les actions envisagées ainsi que le potentiel de réduction des déchets associés.

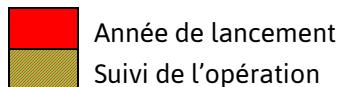
	Actions envisagées	Potentiel de réduction sur 6 ans	Flux
Axe 1 AGIR SUR LES BIODECHETS	Action 1 → Etendre le compostage de proximité	30kg/hab	OMr
	Action 2 → Développer les alternatives au brûlage des déchets verts et faciliter l'accès au broyage	35kg/hab	PE
Axe 2 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Action 1 → Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire	6kg/hab	OMr
	Action 2 → Renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective scolaire	1kg/hab*	OMr
Axe 3 DEVELOPPER L'ECOEXEMPLARITE	Action 1 → Engager la collectivité dans les démarches régionales	Non quantifiable	-
	Action 2 → Former et sensibiliser les élus et les agents aux bonnes pratiques	Non quantifiable	-
	Action 3 → Promouvoir des évènements écoresponsables et outillés	A estimer	OMr
	Action 4 → Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques	Non quantifiable	-
	Action 5 → Intégrer dans les projets de Cotelub la prise en compte de la démarche du zéro déchet	Non quantifiable	-
Axe 4 SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS	Action 1 → Développer des actions en faveur du changement de comportement	30kg/hab	OMr
	Action 2 → Mettre en place des opérations témoins et reproductibles	A estimer	-
	Action 3 → Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet	A estimer	-
	Action 4 → Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention	Non quantifiable	-
	Action 5 → Sensibiliser les structures d'accueil touristique	Non quantifiable	-
Axe 5 AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES OBJETS	Action 1 → Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets	11kg/hab	PE/OMr
	Action 2 → Accompagner la création de Repair Café et porter à connaissance le réseau des Répar'acteurs	Non estimable	-
	Action 3 → Etudier la faisabilité de création d'un équipement structurant de prévention des déchets	-	-
Axe 6 AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Action 1 → Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise	A estimer	-
	Action 2 → Suivre les déchets correspondant au BTP	Non concerné	-
	Action 3 → Développer l'économie circulaire pour les déchets du BTP	A estimer	-
Axe 7 UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER	Action 1 → Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets	Non concerné	-
	Action 2 → Etudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste	Non concerné	-

LA PREVENTION DES DECHETS

Total potentiel de réduction mesurable	113kg/hab
Objectif à atteindre	69kg/hab/an

* Le calcul a été effectué pour permettre une homogénéisation des données en kg par habitant.
Néanmoins cette action ne concerne que les élèves inscrits à la cantine

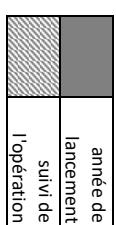
Légende du calendrier :



INDICATEURS DU PLAN D'ACTION

1 Planning de mise en œuvre

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AGIR SUR LES BIODECHETS							
Action 1 Etendre le compostage de proximité							
Action 2 Développer les alternatives au brûlage des déchets verts et faciliter l'accès au broyage							
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE							
Action 1 Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire							
Action 2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective							
DÉVELOPPER L'ÉCOEXEMPLARITÉ							
Action 1 Engagement dans la charte zéro plastique							
Action 2 Engager les administrations dans l'éco exemplarité							
Action 3 Promouvoir des événements écoresponsables et outillés							
Action 4 Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques							
Action 5 Intégrer dans les projets de Cotelub la prise en compte de la démarche du zéro déchet							
SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS							
Action 1 Développer des actions en faveur du changement de comportement							
Action 2 Mettre en place des opérations témoins et réproductibles							
Action 3 Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet							
Action 4 Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention							
Action 5 Sensibiliser les structures d'accueil touristique							
AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS							
Action 1 Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets							
Action 2 Accompagner la création de Repair Café et porter à connaissance le réseau des Réparacteurs							
Action 3 Étudier la faisabilité de création d'un équipement structurant de prévention des déchets							
AGIR SUR LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE							
Action 1 Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise							
Action 2 Suivre les déchets correspondant au BTP							
Action 3 Développer l'économie circulaire pour les déchets du BTP							
UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS							
Action 1 Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets							
Action 2 Étudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste							



2 Moyens humains prévisionnels

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AGIR SUR LES BIODECHETS							
Action 1 Etendre le compostage de proximité		2	2	2	2	2	2
Action 2 Développer les alternatives au brûlage des déchets verts et faciliter l'accès au broyage		2	2	2	2	2	2
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE							
Action 1 Sensibilisation des acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective			30	20	20	20	20
Action 2 Renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective		32	32	50	50	16	16
DEVELOPPER L'ECOEXEMPLARITE							
Action 1 Engagement dans la charte zéro plastique		2					
Action 2 Engager les administrations dans l'éco exemplarité			21	21	8	8	8
Action 3 Promouvoir des événements écoresponsables et outillés		25	10	10			
Action 4 Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques			70				
Action 5 Intégrer dans les projets de Cotelub la prise en compte de la démarche du zéro déchet					25	20	
SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS							
Action 1 Développer des actions en faveur du changement de comportement		15	9	9	9	10	10
Action 2 Mettre en place des opérations témoins et reproductibles			33	18	33	17	5
Action 3 Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet			27	22	21	10	10
Action 4 Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention		15	15	15	15	15	15
Action 5 Sensibiliser les structures d'accueil touristique		25	10	5	5	5	5
AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS							
Action 1 Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets		40	15	15	5	5	
Action 2 Accompagner la création de Repair Café et porter à connaissance le réseau des Répar'acteurs			40	45	30	0	
Action 3 Etudier la faisabilité de création d'un équipement structurant de prévention des déchets		50	25	15	20	30	30
AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE							
Action 1 Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise			40				
Action 2 Suivre les déchets correspondant au BTP		50	15	15	5	5	5
Action 3 Développer l'économie circulaire pour les déchets du BTP				50	50	5	5
UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DECHETS							
Action 1 Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets		5	5	5	5	5	5
Action 2 Etudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste		15			45	10	
Suivi et évaluation du PLPDMA			50	50	50	50	50
	TOTALjours	101	341	361	319	340	275
	Eq ETP	0,4	1,5	1,6	1,4	1,5	1,2
							1,0

3 Budget prévisionnel

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AGR SUR LES BIODECHETS							
Action 1 Etendre le compostage de proximité	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Action 2 Développer les alternatives au brûlage des déchets végétaux et faciliter l'accès au broyage	- €	85 000,00 €	85 000,00 €	- €	- €	- €	- €
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE							
Action 1 Sensibilisation des acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire	- €	- €	7 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €
Action 2 Renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	- €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €
DÉVELOPPER L'ÉCOEXEMPLARITÉ							
Action 1 Engagement dans la charte zéro plastique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action 2 Engager les administrations dans l'éco exemplarité	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action 3 Promouvoir des événements écoresponsables et outils	- €	2 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Action 4 Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action 5 Intégrer dans les projets de Cotelub la prise en compte de la démarche du zéro déchet	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €
SENSIBILISER A LA PRÉVENTION DES DÉCHETS							
Action 1 Développer des actions en faveur du changement de comportement	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Action 2 Mettre en place des opérations témoins et réproductibles	- €	- €	11 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €
Action 3 Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet	- €	- €	2 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €
Action 4 Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention	- €	590,00 €	3 300,00 €	3 000,00 €	- €	- €	- €
Action 5 Sensibiliser les structures d'accueil touristique	- €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	- €	- €
AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS							
Action 1 Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets	- €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Action 2 Accompagner la création de Repair Café et porter à connaissance le réseau des Réparacteurs	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €
Action 3 Étudier la faisabilité de création d'un équipement structurant de prévention des déchets	- €	150 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
AGIR SUR LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE							
Action 1 Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action 2 Suivre les déchets correspondant au BTP	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	- €
Action 3 Développer l'économie circulaire pour les déchets du BTP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS							
Action 1 Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets	- €	- €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Action 2 Étudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	- €	494 090,00 €	323 300,00 €	9 800,00 €	37 000,00 €	33 000,00 €	18 000,00 €

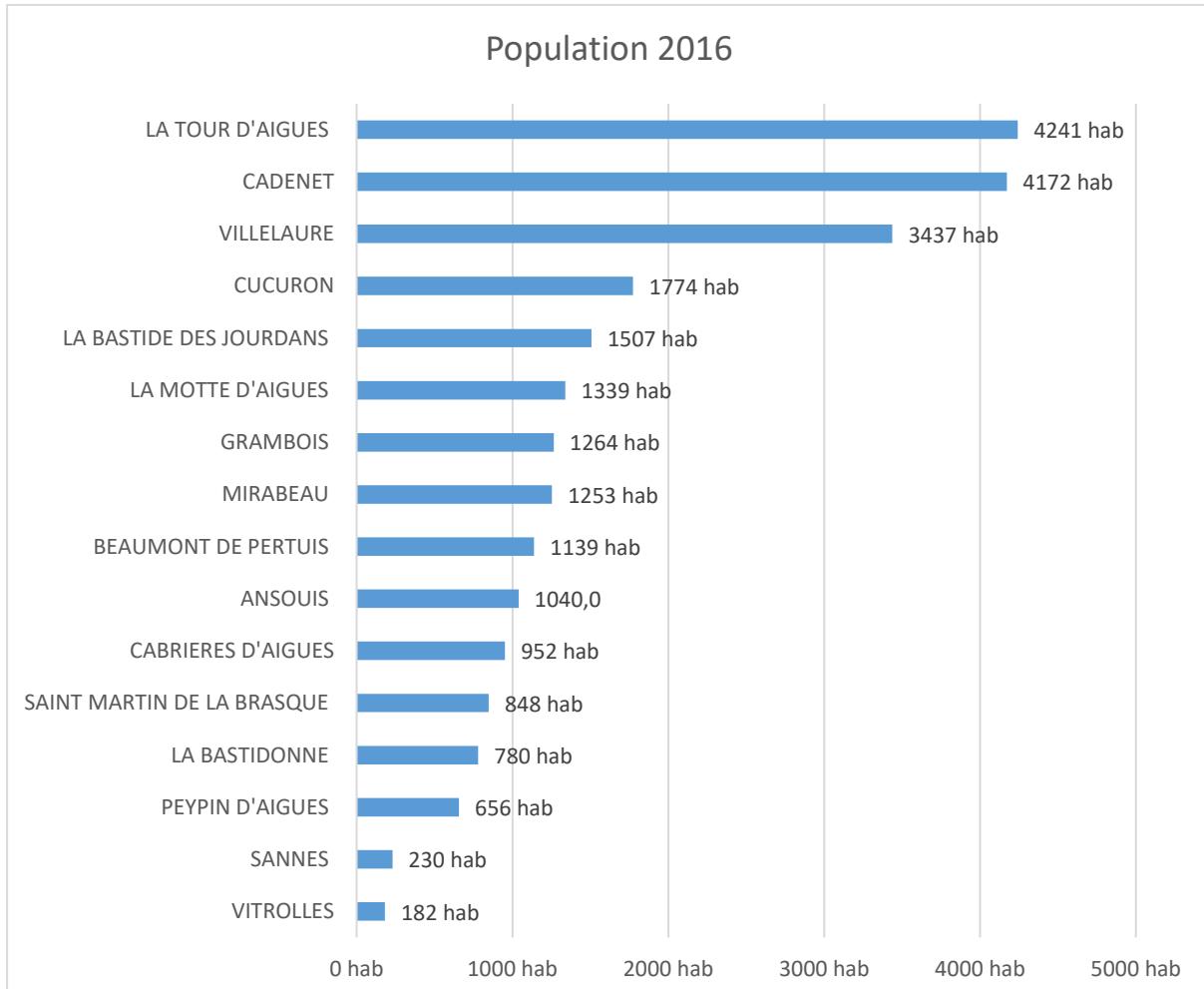
Budget prévisionnel Total

915 190,00 €

Hors axe biodéchets

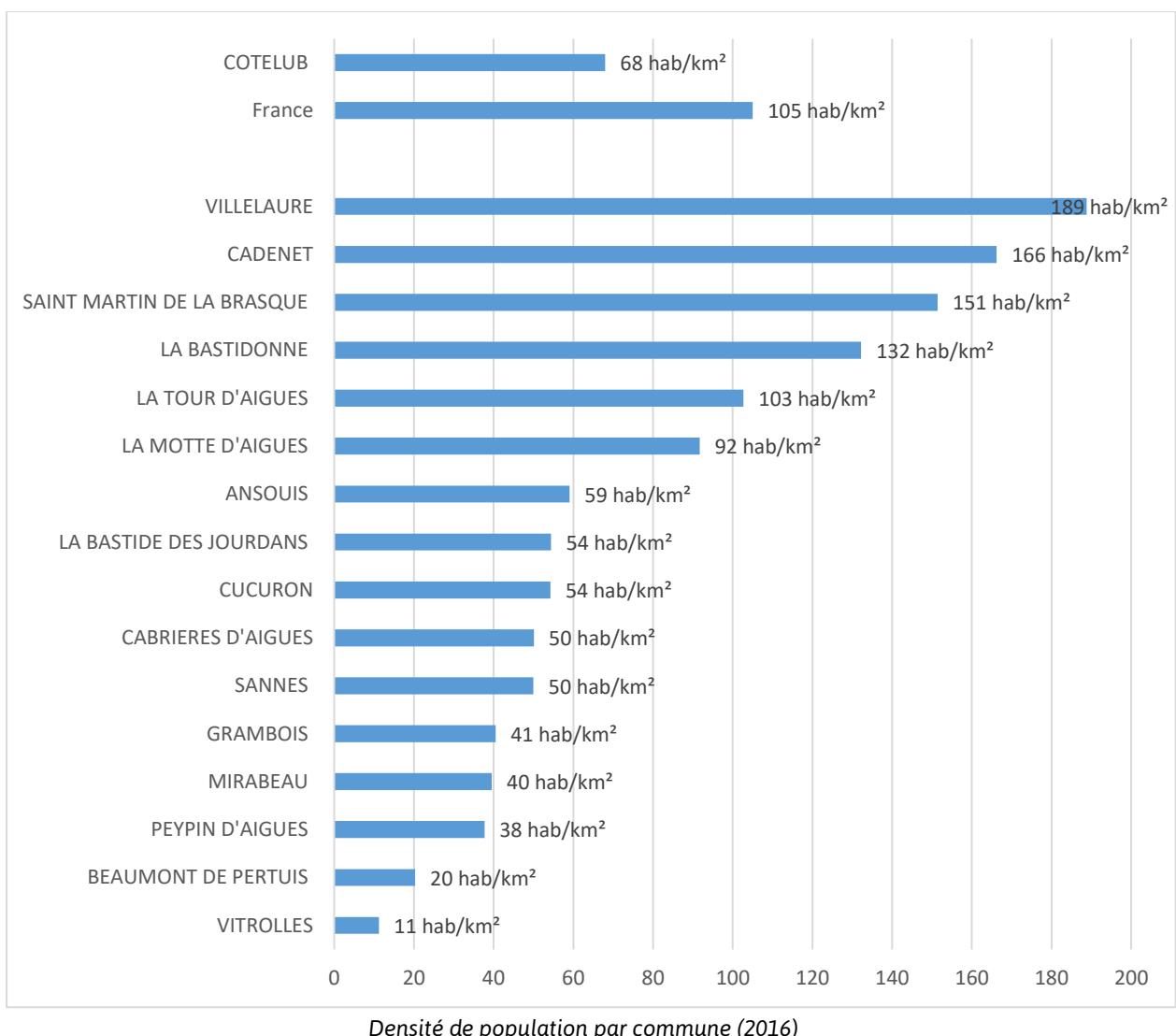
ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population par commune



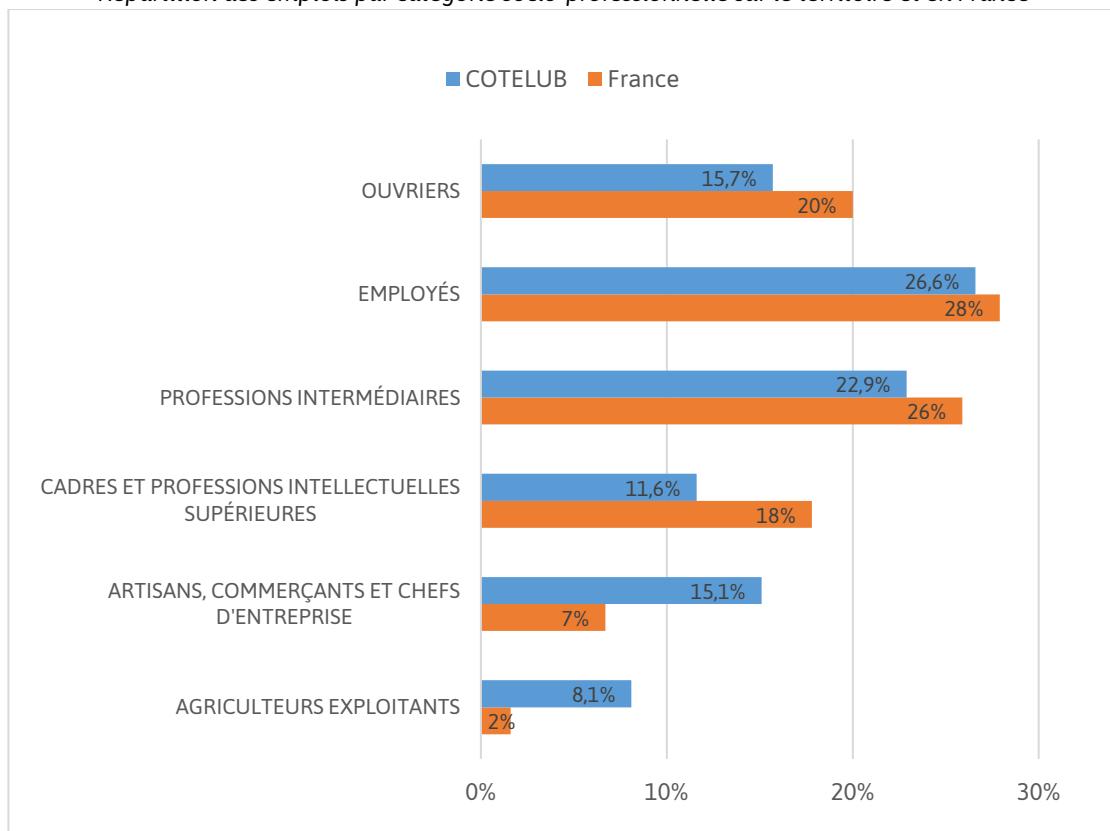
Source : INSEE

Annexe 2 : Superficie et densité



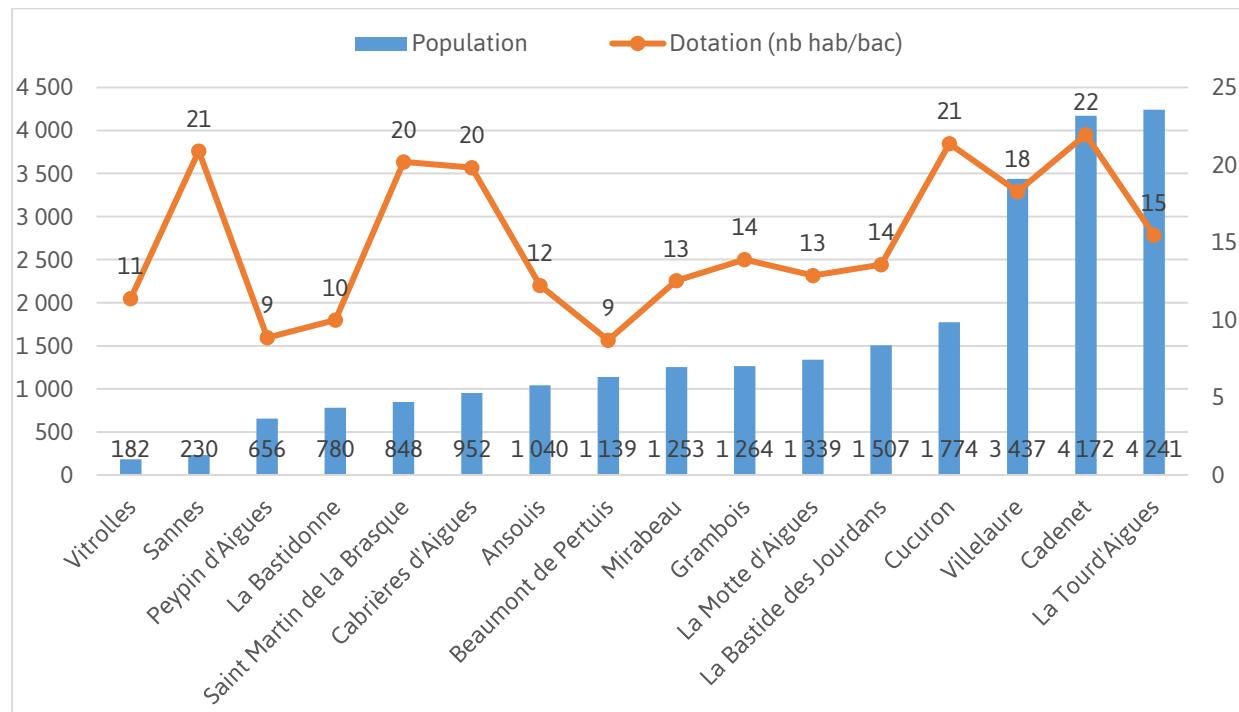
Annexe 3 : Typologie des emplois

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle sur le territoire et en France

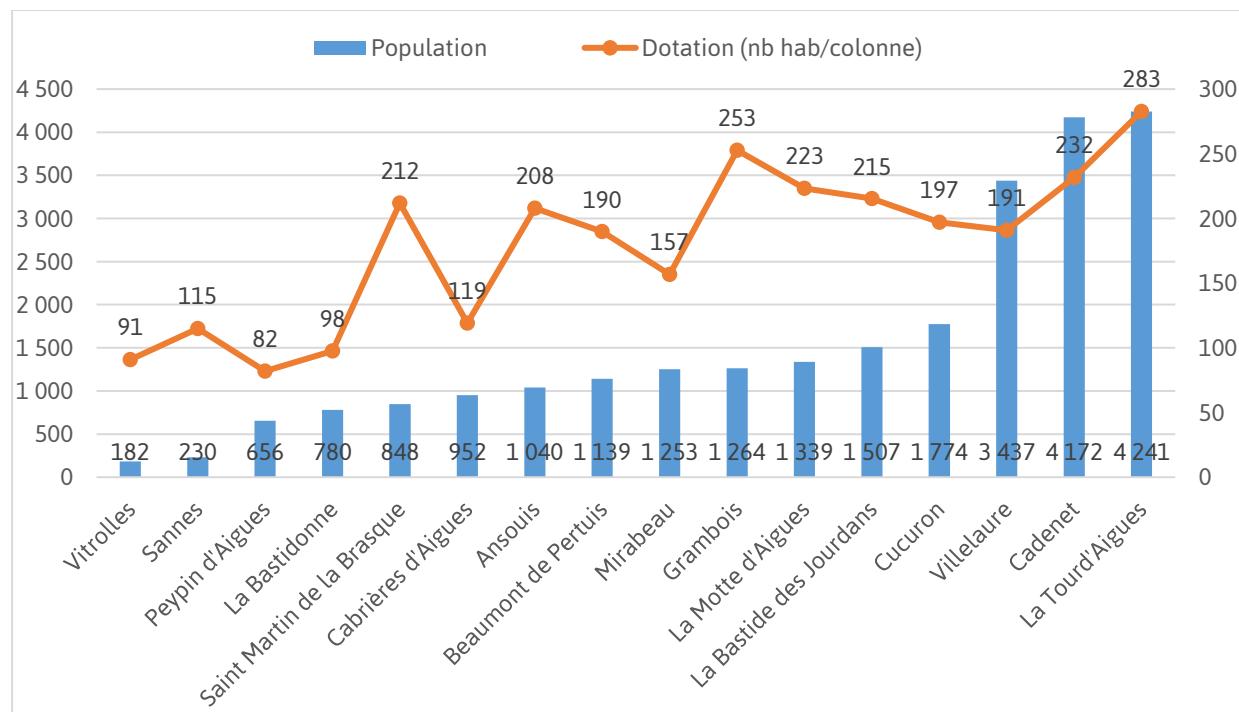


Annexe 4 : Dotation en moyens de pré-collecte

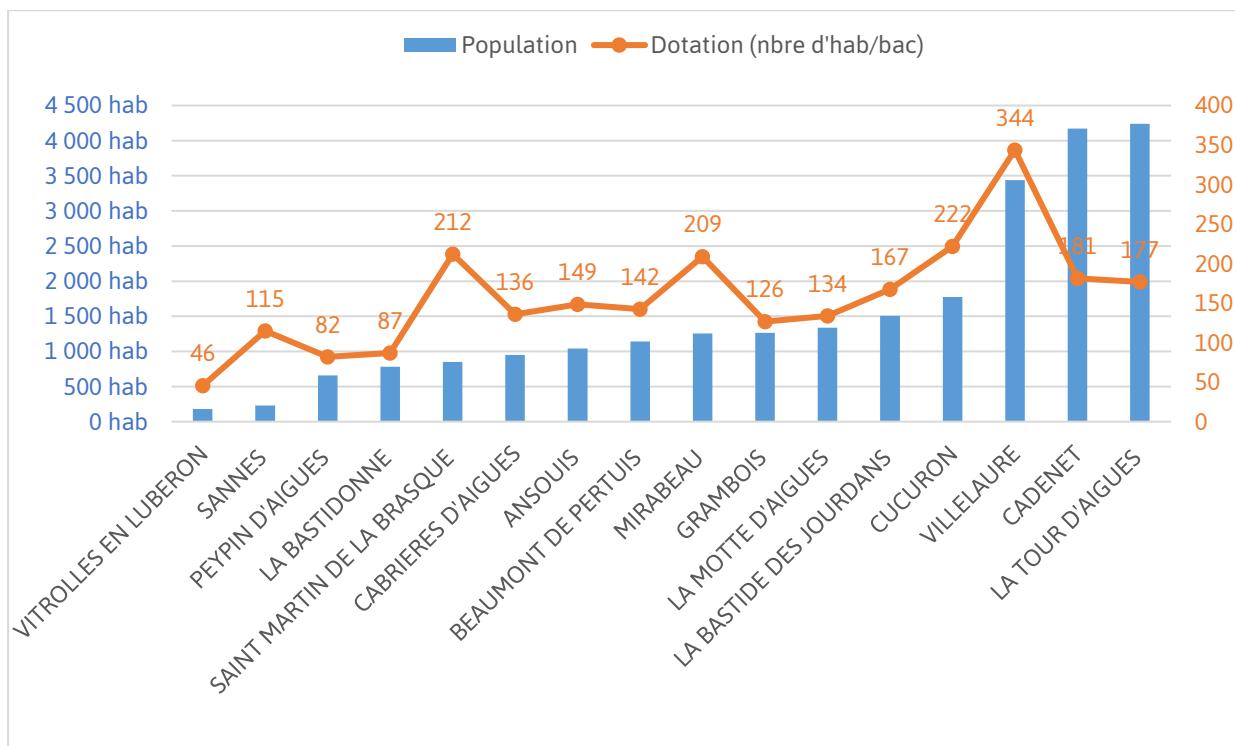
Population et dotation en bac OMr par commune



Population et dotation en colonne enterrée par commune



Population et dotation en bac à carton par commune



Annexe 5 : Données INSEE

Pop de reference 2016 Insee	Répartition par tranche d'âge, en nombre						
	0-29 ans	0-29	30-59 ans	30-59	60 ans et plus	60+	
ANSOIS	1 040	293	28%	447	43%	300	29%
BEAUMONT DE PERTUIS	1 139	365	32%	491	43%	282	25%
CABRIERES D'AIGUES	952	321	34%	395	41%	235	25%
CADENET	4 172	1 352	32%	1 611	39%	1 210	29%
CUCURON	1 774	461	26%	638	36%	675	38%
GRAMBOIS	1 264	373	30%	465	37%	425	34%
LA BASTIDE DES JOURDANS	1 507	526	35%	611	41%	369	24%
LA BASTIDONNE	780	241	31%	356	46%	183	23%
LA MOTTE D'AIGUES	1 339	446	33%	503	38%	391	29%
LA TOUR D'AIGUES	4 241	1 392	33%	1 573	37%	1 275	30%
MIRABEAU	1 253	431	34%	524	42%	297	24%
PEYPIN D'AIGUES	656	215	33%	295	45%	149	23%
SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	848	260	31%	361	43%	227	27%
SANNES	230	88	38%	96	42%	45	20%
VILLELAURE	3 437	1 208	35%	1 519	44%	710	21%
VITROLLES	182	45	25%	74	41%	64	35%
	24 814	8 017	32%	9 959	41%	6 837	26%

données 2016	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nbre des ménages d'une personne	Part des ménages d'une personne	Nbre des ménages 2 personnes ou plus	Part des ménages 2 personnes ou plus
ANSOIS	468	2,2	149	32%	319	68%
BEAUMONT DE PERTUIS	501	2,3	182	36%	319	64%
CABRIERES D'AIGUES	406	2,3	117	29%	289	71%
CADENET	1 807	2,3	618	34%	1 189	66%
CUCURON	828	2,1	311	38%	517	62%
GRAMBOIS	539	2,3	163	30%	376	70%
LA BASTIDE DES JOURDANS	632	2,4	178	28%	454	72%
LA BASTIDONNE	326	2,3	86	26%	240	74%
LA MOTTE D'AIGUES	569	2,4	151	27%	418	73%
LA TOUR D'AIGUES	1 784	2,3	541	30%	1 243	70%
MIRABEAU	500	2,5	132	26%	368	74%
PEYPIN D'AIGUES	265	2,5	68	26%	197	74%
SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	375	2,3	112	30%	263	70%
SANNES	94	2,4	27	29%	67	71%
VILLELAURE	1 367	2,5	318	23%	1 049	77%
VITROLLES	80	2,2	22	28%	58	73%
TOTAL	10 541		3 175		7 366	
MOYENNE SUR LE TERRITOIRE		2,3		29%		71%

Insee 2016	Nombre total de logement	Nombre de maison	Maisons	Nombre d'appartement	Part des appartements (%)	Appartements	Appartements	Autre	Part des Autres (%)
VITROLLES	142	138	97%	2	1%	4	3%	2	1,30%
BEAUMONT DE PERTUIS	657	589	90%	66	10%	68	10%	1	0%
PEYPIN D'AIGUES	399	376	94%	18	4%	23	6%	5	1,30%
MIRABEAU	608	544	89%	62	10%	64	11%	2	0%
GRAMBOIS	713	647	91%	58	8%	66	9%	7	1%
SANNES	119	93	78%	26	22%	26	22%	0	0%
CABRIERES D'AIGUES	516	439	85%	75	15%	77	15%	2	0%
CUCURON	1 144	1 000	87%	135	12%	144	13%	9	1%
LA BASTIDE DES JOURDANS	829	711	86%	111	13%	118	14%	7	1%
ANSOIS	647	596	92%	44	7%	51	8%	7	1%
LA MOTTE D'AIGUES	721	629	87%	89	12%	92	13%	4	1%
LA TOUR D'AIGUES	2 082	1 601	77%	471	23%	481	23%	10	0%
LA BASTIDONNE	403	359	89%	40	10%	44	11%	4	1%
SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	476	432	91%	42	9%	44	9%	2	0%
CADENET	2 232	1 757	79%	462	21%	475	21%	13	1%
VILLELAURE	1 540	1 295	84%	203	13%	245	16%	42	3%
COTELUB	13 228	11 206	85%	1 904	14%	2 022	15%	118	1%

Nbre de résidence principale	Part des résidences principales (%)	Nbre de résidence secondaire	Part des résidences secondaires (%)	Nbre logement vaccant	Part log vaccant (%)
81	57%	45	32%	16	12%
501	76%	134	20%	22	3%
265	67%	126	32%	8	2%
499	82%	62	10%	47	8%
539	76%	138	19%	36	5%
94	79%	24	20%	1	1%
406	79%	45	9%	65	13%
827	72%	224	20%	93	8%
632	76%	125	15%	72	9%
468	72%	141	22%	38	6%
570	79%	100	14%	51	7%
1 784	86%	152	7%	146	7%
327	81%	35	9%	41	10%
375	79%	64	13%	37	8%
1 808	81%	152	7%	272	12%
1 368	89%	83	5%	89	6%
10 543	80%	1 651	12,5%	1 034	7,8%

Type d'hébergement	Commune	Nombre de chambres	Capacité
Terrain de camping, terrain de caravaneage	CABRIERES-D'AIGUES	170	510
Terrain de camping, terrain de caravaneage	CABRIERES-D'AIGUES	16	64
Hôtel de tourisme	LA TOUR-D'AIGUES	16	37
Village de vacances	VILLELAURE	11	50
Terrain de camping, terrain de caravaneage	LA TOUR-D'AIGUES	50	150
Terrain de camping, terrain de caravaneage	CUCURON	6	18
Terrain de camping, terrain de caravaneage	CUCURON	81	249
Terrain de camping, terrain de caravaneage	CUCURON	34	102
Hôtel de tourisme	CUCURON	6	12
Terrain de camping, terrain de caravaneage	CADENET	255	765
Hôtel de tourisme	CADENET	17	48
Hôtel de tourisme	CADENET	16	32
Terrain de camping, terrain de caravaneage	CABRIERES-D'AIGUES	0	53
Terrain de camping, terrain de caravaneage	VILLELAURE	25	80
Hôtel de tourisme	CUCURON	6	11
TOTAL		15	709
			2181

Nombre d'emploi sur le territoire de COTELUB	catégories socioprofessionnelles						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
ANSOUIS	24	55	11	28	35	52	205
BEAUMONT DE PERTUIS	30	20	14	25	28	29	146
CABRIERES D'AIGUES	15	40	13	28	16	26	138
CADENET	40	196	152	262	351	149	1150
CUCURON	30	91	48	111	148	65	493
GRAMBOIS	25	15	28	45	31	10	154
LA BASTIDE DES JOURDANS	34	24	44	76	56	69	303
LA BASTIDONNE	8	31	10	49	64	6	168
LA MOTTE D'AIGUES	10	13	15	51	45	27	161
LA TOUR D'AIGUES	114	142	181	351	392	216	1396
MIRABEAU	5	36	8	25	63	18	155
PEYPIN D'AIGUES	10	30	10	0	15	0	65
SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	15	0	20	11	15	31	92
SANNES	5	0	0	5	16	6	32
VILLELAURE	46	83	30	113	105	94	471
VITROLLES	11	6	16	6	0	14	53
TOTAL	422	782	600	1186	1380	812	5182
Source : Insee, 2016	8%	15%	12%	23%	27%	16%	100%

Répartition des établissement par nombre de salariés

COTELUB	Nombre	Part
Etablissement sans salarié	2383	81%
Etablissement de 1 à 9 salariés	472	16%
Etablissement de 10 salariés et plus	76	3%
Total	2931	100%

Annexe 6 : La caractérisation des poubelles de 2021

